

Plan Climat Air Énergie Territorial Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

RECUEIL DES FICHES ACTIONS

SOMMAIRE

1

**FAVORISER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE
DES BATIMENTS**

2

**EXPLOITER LOCALEMENT NOS ENERGIES
RENOUVELABLES**

3

**CIRCULER AUTREMENT SUR NOTRE
TERRITOIRE**

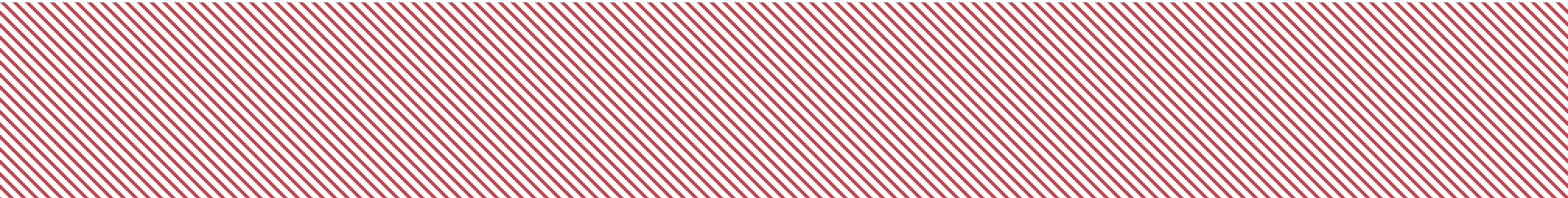
4

**MODIFIER LES HABITUDES DE CONSOMMATION
POUR LES RENDRE PLUS VERTUEUSES**

5

**MAINTENIR NOTRE QUALITE DE VIE ET NOS
ACTIVITES**

ANNEXES: FICHES ACTION TRANSVERSALES



1

**FAVORISER LA PERFORMANCE
ENERGETIQUE DES BATIMENTS**

Fiche Action n°1.1	
Nom de l’Atelier : Se loger et travailler dans des bâtiments sains et économes"	
Date de l'atelier	
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Renforcer la politique d’amélioration de l’habitat privé sur le territoire de la CCBA
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Un 1 ^{er} PLH approuvé en 2014 sur la CCBA et qui arrive à son terme en février 2021. Dans ce cadre une OPAH-RU a été mise en place en juin 2016 et se terminera le 31/12/2022. L’élaboration du 2 nd PLH (obligatoire) a été prescrite en décembre 2017 et a débuté en décembre 2019 (pour être compatible avec le SCOT de l’Ardèche Méridionale et les dernières évolutions législatives), et doit prendre en compte l’amélioration de la performance énergétique de l’habitat notamment. Des aides pour l’amélioration de l’habitat ont également été attribuées lors du programme TEPCV.
Le ou les thématiques de cette action	Toutes les problématiques liées à l’habitat, et particulièrement la rénovation énergétique et la maîtrise des consommations.
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Le résidentiel est le poste de consommation le plus important du territoire. Aussi, la rénovation du parc existant est un des forts enjeux du PCAET car elle permet de réduire les consommations d’énergies et donc la précarité énergétique, d’améliorer le confort des logements dont la qualité de l’air intérieur et extérieur, de réduire la dépendance aux énergies fossiles et de favoriser le stockage carbone avec l’utilisation de biomasse. Qualité de l’air intérieur Cette action a pour but de massifier la rénovation énergétique des bâtiments. Pour cela, elle s’appuie sur trois dispositifs complémentaires : • L’élaboration du 2nd PLH : Le PLH, à travers son programme d’actions, couvre notamment les thématiques suivantes afin de répondre aux enjeux relevés lors du diagnostic de territoire et aux directives nationales : maîtrise de la demande en énergie, précarité énergétique, rénovation du parc existant etc. La réflexion devra être engagée pour couvrir la totalité du périmètre communautaire par un dispositif visant à améliorer le parc privé de type OPAH / PIG avec un soutien complémentaire de la collectivité aux aides de l’Anah favorisant le déclenchement des travaux notamment ceux visant le meilleur gain énergétique. Un des objectifs du PLH est également d’améliorer l’attractivité du parc de logements, de lutter contre l’habitat indigne et dégradé, et contre la précarité énergétique. • La mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique de l’Habitat (SPPEH) qui devra permettre de sensibiliser, d’informer, de conseiller et d’accompagner les ménages et entreprises (petit tertiaire) à la rénovation énergétique performante de leur bâti. • La création d’un fond de rénovation énergétique souple et facile d’accès, pouvant apporter un soutien financier complémentaire aux dispositifs en vigueur et inciter les ménages à rénover leur bien énergétiquement.
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	OPAH, Autres dispositifs de soutien financier (Anah, éco-prêt à taux zéro, Ma prime Rénov, Action Logement, Procivis...), Fond unique Logement, Dispositif SLIME, PTRE , Dispositif d’Auto Réhabilitation Accompagnée avec les Compagnons Bâtisseurs Rhône Alpes (initiative CCBA), Espaces Info Energie
Quel acteur pour piloter l’action	CCBA (service Habitat et service Transition Ecologique – en lien avec service Economie)
Quels partenaires en soutien ?	Région AURA, ADEME, services de l’Etat (ARS, DDT, Anah, DDCSPP...), ALEC 07, CMA 07, PNR des Monts d’Ardèche, SDE 07, Département, CAPEB, FFB, Centres sociaux, Bailleurs HLM...
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	1. Elaboration et mise en œuvre du 2nd PLH • Elaborer le 2nd PLH 2021 / 2027 : ◦ Etablir le diagnostic : situation du logement, état de la demande, gisements fonciers ... ◦ Réaliser le document d’orientations : choix de développement du territoire ◦ Produire un programme d’actions territorialisées, pragmatiques et répondant aux enjeux locaux identifiés • Mettre en œuvre le PLH : ◦ Le PLH est prescrit pour une durée de 6 ans. L’objectif de cette présente fiche est de renvoyer aux fiches actions du 2nd PLH qui vont être définies afin de soutenir et sensibiliser à la rénovation énergétique du parc de logements voire à la production d’une offre nouvelle performante énergétiquement ◦ Le suivi et l’évaluation se fera dans le cadre de la révision annuelle et triennale obligatoire du PLH présentée en comité de pilotage 2. Structurer le service public de la Performance Energétique de l’Habitat • Mettre en place un service public de la performance énergétique sur le territoire de la CCBA structuré à minima avec les EPCI de l’Ardèche Méridionale pour répondre aux obligations légales et aux objectifs du SRADDET Auvergne Rhône Alpes • S’organiser pour pouvoir répondre à l’AMI régional permettant de financer en partie le SPPEH • Communiquer et sensibiliser pour l’utilisation de ce service public : avoir un message commun, clair et efficace • Accompagner les particuliers et le petit tertiaire dans leurs rénovations • Mobiliser les professionnels du bâtiment pour avoir des offres de qualités (facultatif) La mise en œuvre du SPPEH pourra être déléguée à une autre structure en fonction de l’organisation choisie. 3. Création d’un fond financier de rénovation énergétique de l’habitat privé

	- Analyser les dispositifs existants et leurs manques, puis définir le niveau de subventions optimales pour déclencher les travaux - Créer un fond de rénovation énergétique pour compléter les aides existantes - Fond dédié à la rénovation de l'habitat privé individuel, dans le but de réduire les consommations, améliorer la qualité de l'air et adapter les bâtiments au changement climatique (changement des chaudière fioul ou des foyers bois ouverts, utilisation des matériaux biosourcés, isolation, ventilation etc.) - Fond destinés aux propriétaires bailleurs et occupants non bénéficiaires des aides MaPrimRenov/ Sérénité et des aides du dispositif OPAH-RU CCBA afin d'inciter à la rénovation des bâtis anciens à des fins locatives notamment en centre bourg - Fond dédié à la rénovation énergétique des copropriétés en complémentarité aux aides existantes (de l'audit aux travaux) - Déterminer les critères d'attribution des différentes aides (types de travaux éligibles, montant de l'aide financière, pièces justificatives, avec ou sans conditions de ressources, non présence d'un réseau de chaleur etc.). - Rédiger un règlement d'attribution au sein de la CCBA - S'organiser avec les politiques existantes (PLH) pour communiquer de manière unique et efficace
Éléments conditionnant la mise en œuvre de l'action	- Inclure le volet qualité de l'air intérieur (avec un focus sur la ventilation performante) afin d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur en parallèle de l'isolation des logements (en lien avec le risque radon). - Faire connaître les filières de matériaux biosourcés et locaux pour les travaux de rénovation énergétique. - Inclure les évolutions attendues en termes de changement climatique dans les travaux de rénovation énergétique (penser au confort estival, choix des matériaux en conséquence..). - Sensibiliser et informer sur les chantiers à faibles nuisances, la gestion des déchets et filières associés, l'origine des matériaux. S'assurer de l'indépendance des structures intervenantes.
Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	PLH Les indicateurs de suivi et d'évaluation seront ceux définis pour évaluer le PLH. SPEEH Nombre de personnes accompagnées sur le territoire de la CCBA selon le stade de la démarche (1^{er} information, rdv, chantier...), retombées économiques (CA et travaux générés), impact sur la structuration de filières (ex. nombre d'artisans formés, nombre de groupements constitués), kWh économisés et GES évités sur le territoire, nombre de projets énergies renouvelables et / ou BBC. Fond financier Nombre d'aides attribuées, profil des ménages aidés, types et montants des travaux réalisés, gain énergétique... Les indicateurs de suivi et d'évaluation devront avoir un socle minimal de données communes pour chaque dispositif afin de pouvoir globaliser les résultats et de tirer un bilan complet des actions mises en œuvre.
Quels objectifs en chiffres ?	PLH Les objectifs seront déclinés dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues au PLH (ex : dans le cadre d'une OPAH...) SPEEH Objectifs chiffrés à déterminer dans le cadre de la réponse à l'AMI. Potentiellement permet 250 actions de rénovation des particuliers par an. Par action, on entend isolation des combles, changement des fenêtres ou isolation des murs. Ces travaux ne se font pas forcément en même temps et la même maison d'ici 2030 peut faire plusieurs actions tandis qu'une autre ne fera rien. Fond financier 70 dossiers/an de subventions pour la rénovation des logements des particuliers (hors ménages Anah), 2 rénovations énergétiques de copropriété pour les 6 ans (hors copropriétés fléchées dans le cadre de l'OPAH), 5 dossiers / an pour les bailleurs (logement locatifs – qui ne peuvent répondre aux critères de gain énergétique de l'Anah ou en complément des aides de l'Anah)
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	PLH Le 1^{er} PLH prévoyant une enveloppe de 1,5M€ sur 6 ans, dont plus de la moitié dédiée à la rénovation du parc existant. A minima maintenir cette enveloppe pour le 2nd PLH soit 2M€. SPEEH Minimum 20 000€ (participation CCBA de 0,50€ / habitant minimum) Fond Financier 100 000 EUR /an pendant 6 ans pour l'aide financière
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	PLH 1 ETP chargée de mission habitat + 1 ETP chef de projet OPAH-RU et / ou opérateur SPEEH A voir selon la structuration du SPEEH (en régie ou déléguée) Fond Financier 0,2 ETP / an pour l'instruction des dossiers et le suivi, inclus dans le service habitat
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	PLH 2020 – 2021 : élaboration du 2nd PLH 2021-2027 : Mise en œuvre des actions du PLH SPEEH Selon calendrier régional annoncé : - Septembre - Décembre 2020 : Réponse à l'AMI régionale - Janvier 2021 : mise en place du SPEEH Fond Financier Définition et élaboration du dispositif – 2020 Lancement et suivi 2021 – 2026

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	2,2 ETP	2 620 000€	15 454 téqCO2	21 GWh	44,29 GWh

Fiche Action n°1.2

Nom de l’Atelier : Se loger et travailler dans des bâtiments sains et économes"

Date de l'atelier

Nom, Structure et Fonction
du rédacteur

Coordonnées de la personne
à contacter pour
compléments

Intitulé	DETAILS DE L'ACTION				
Donnez un nom à votre action	Massifier la rénovation des bâtiments publics communaux				
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	L'accompagnement du SDE est déjà en cours sur quelques communes				
Le ou les thématiques de cette action	Maitrise de l'énergie, rénovation énergétique				
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Le service de conseil en Energie Partagé permet aux communes de bénéficier d'un accompagnement spécifique pour la gestion de leur bâtiment. L'objectif de cette action est de développer le service sur toutes les communes du territoire afin de massifier la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de réduire les consommations liées à ces bâtiments.				
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	PLUI, Scot, Sraddet				
Quel acteur pour piloter l'action	SDE 07				
Quels partenaires en soutien ?	CCBA, Ademe, Région Aura				
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	- Le SDE07 déploie le service de Conseil en Energie Partagé sur toutes les communes du territoire (adhésion de la CCBA pour l compte de ses communes) : - Bilan énergétique des bâtiments communaux - Proposition d'adhérer à un marché groupé d'achat de l'énergie pour optimiser les coûts - Aide à la décision pour prioriser les travaux - Accompagnement pour la réalisation de travaux ou d'installation de matériel réduisant les consommations (régulation, hydroéconomes, LED etc .) - Attribution de subventions pour la rénovation des bâtiments communaux				
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l'action	- Inclure le volet qualité de l'air intérieur (avec un focus sur la ventilation performante) afin d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur en parallèle de l'isolation des logements (en lien avec le risque radon). - Faire connaître les filières de matériaux biosourcés et locaux pour les travaux de rénovation énergétique. - Inclure les évolutions attendues en termes de changement climatique dans les travaux de rénovation énergétique (penser au confort estival, choix des matériaux en conséquence,...). - Sensibiliser et informer sur les chantiers à faibles nuisances, la gestion des déchets et filières associés, l'origine des matériaux. S'assurer de l'indépendance des structures intervenantes. associé, ...). - Former/sensibiliser à la prise en compte de la biodiversité pour les rénovation en particulier de bâti ancien. Les sous-toitures et combles sont souvent des lieux de nidification et de vie pour diverses espèces (oiseaux et chiroptères notamment). Faire le lien avec les association comme la LPO qui peuvent intervenir pour reloger les oiseaux.				
Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de communes qui utilise le service Nombre de rénovation engagés ou réalisées Analyse de la réduction des consommations Montant des travaux Montant des subventions attribuées				
Quels objectifs en chiffres ?	20 dossiers de rénovation énergétique par an, 100 000€ de travaux d'économies d'énergie				
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	CCBA : 98 815,20€ pour 6 ans (16 469,20€ / an) pour l'adhésion				
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0.5 ETP / an				
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	2021 : Adhésion par la CCBA au service Années suivantes : déploiement du service sur les communes qui n'étaient pas adhérentes et réalisation des travaux de rénovation dans les bâtiments communaux				

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	3 ETP	98 815,20 €	1 698 téqCO2	0 GWh	13,37 GWh

Fiche Action n°1.3	
Nom de l’Atelier : Se loger et travailler dans des bâtiments sains et économes"	
Date de l'atelier	
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	
INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Mettre en place une politique durable de gestion et de rénovation des bâtiments de la CCBA
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle
Le ou les thématiques de cette action	Maitrise de l’énergie, réduction des consommations, rénovation énergétique des bâtiments, énergies renouvelables
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	La CCBA, à travers ses compétences, gère en direct un parc de bâtiment. L'objectif de cette action et de mener une gestion durable de ses bâtiments pour réduire au maximum leurs consommations et prioriser les travaux (rénovation, installation système de régulation...) en fonction de leurs états, de leurs consommations, de leurs utilisations etc.
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	PLUI, Scot, Sraddet, service CEP SDE 07
Quel acteur pour piloter l'action	CCBA (Service bâtiments et transition écologique)
Quels partenaires en soutien ?	SDE07,ALEC07, Ademe, Région Aura
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	• Utiliser le service du CEP pour faire un bilan des consommations des bâtiments de la CCBA • Sur la base de ses bilans : ◦ Déterminer les actions à mener avec un retour rapide pour la diminution des consommations (régulation, ventilation, éclairage etc.) ◦ Déterminer un programme de rénovation des bâtiments sur plusieurs années • Mener la rénovation énergétique des bâtiments les plus énergivores (ex : bâtiment SEIBEL travaux d’isolation thermique par l’extérieure, remplacement des menuiseries et installation de robinets thermostatiques sur les radiateurs) • Réaliser un plan pluriannuel d'entretien permettant : ◦ D’entretenir les équipements techniques pour les maintenir à un niveau de fonctionnement performant ◦ De remplacer les équipements techniques en fin de vie par des équipements performants, modulables, adaptés, économes en énergie • Mettre en place un suivi des contrats d'énergies et les renégocier ou participer à des groupements d'achats d'énergie quand c'est possible • MDE : remplacement des luminaires de la Médiathèque par des luminaires à LED avec détection de luminosité. Un système de détection de présence peut-être mis en place sur les sanitaires et les dégagements non accessible au public.
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	- Inclure le volet qualité de l'air intérieur (avec un focus sur la ventilation performante) afin d'assurer une bonne qualité de l'c intérieur en parralèle de l'isolation des logements (en lien avec le risque radon). - Privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux pour les travaux de rénovation énergétique. - Inclure les évolutions attendues en termes de changement climatique dans les travaux de rénovation énergétique (penser au confort estival, choix des matériaux en conséquence,...). - Sensibiliser et informer sur les chantiers à faibles nuisances, la gestion des déchets et filières associés, l'origine des matériaux S'assurer de l'indépendance des structures intervenantes. associé, ...). - Former/sensibiliser à la prise en compte de la biodiversité pour les rénovation en particulier de bâti ancien. Les sous-toitures et combles sont souvent des lieux de nidification et de vie pour diverses espèces (oiseaux et chiroptères notamment). Faire l lien avec les association comme la LPO qui peuvent intervenir pour reloger les oiseaux.
Comment savoir que l’action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombres d’actions de réduction des consommations programmées L’évolution de la consommation énergétique du patrimoine Nombre de bâtiments entretenus L’évolution du prix des contrats d'énergie
Quels objectifs <u>en chiffres</u> ?	- Bâtiment SEIBEL : Les déperditions par les murs et par les fenêtres représente environ 70% des déperditions totales. Les travaux d’ITE, de remplacement des menuiseries et d’installation de robinets thermostatiques sur les radiateurs peuvent permettent une réduction de 35% à 45% des consommations de chauffage - Remplacement des luminaires à la Médiathèque : L’éclairage représente environ 8% des consommations d’électricité dans un bâtiment tertiaire. C’est le 2^{ème} poste de consommation d’énergie derrière la climatisation. Le remplacement des luminaires permettrait une baisse d'environ 40% de la consommation. Egalement, le remplacement des luminaires contribue au confort visuel et au bien-être.

Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0.1 ETP
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	2021 : Elaboration de la stratégie de gestion Années suivantes : Travaux et remplacements des équipements

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	0,1 ETP	0 €	0 téqCO2	0 GWh	0 GWh

Fiche Action n°1.4

Nom de l’Atelier : Se logger et travailler dans des bâtiments sains et économes"

Date de l'atelier

Nom, Structure et Fonction du rédacteur

Coordonnées de la personne à contacter pour compléments

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Diffuser les bonnes pratiques de construction et créer un bâtiment public exemplaire
Est-ce une action engagée	Nouvelle
Le ou les thématiques de cette action	Bâtiments performants, confort thermique, maîtrise de l’énergie, énergies renouvelables, constructions durables
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Les normes de réglementation thermique incitent les constructions neuves à être de plus en plus performantes. Cependant , les principes d’éco construction ne sont pas toujours appliqués. C’est pourquoi il est nécessaire de les communiquer et d’inciter les décideurs à les utiliser. Afin de montrer l'exemple, la Communauté de communes souhaite construire un bâtiment à haute performance environnemental et se servir de ce projet comme retour d'expérience pour massifier les constructions durables. Cette action permet également de développer la filière bois d’œuvre local et de favoriser le stockage carbone. Stockage carbone, production d’énergies renouvelables
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	PLUI, Scot, Sraddet
Quel acteur pour piloter l’action	CCBA (Service technique)
Quels partenaires en soutien ?	FFB, CAPEB, CAUE 07, SDE 07
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	- La CBBA a pour projet de construire un nouveau centre technique intercommunal. Ce bâtiment sera construit de manière exemplaire au niveau énergétique et environnemental : isolation thermique supérieur à la réglementation, utilisation des énergies renouvelables, utilisation de matériaux écologiques et biosourcées (bois, paille etc.), minimisation des impacts environnementaux du bâtiment dans sa globalité (transport des matériaux, chantier, processus de fabrication des matériau: etc.), qualité de l'air et ventilation exemplaire etc. - Développer les pratiques de constructions durables sur toutes les prochaines constructions de la CCBA en utilisation le retour d'expérience du CTI. - Diffuser les bonnes pratiques de constructions : - Utiliser l'expérience de la CCBA pour communiquer et sensibiliser les communes afin de développer plus de projets identiques (article de presse, retours d'expériences des élus décideurs etc.) - Editer et diffuser un guide sur l'éco construction auprès des décideurs, des constructeurs, des aménageurs, du grand public etc. - Augmenter la part d'utilisation du bois local dans les constructions publiques (voir fiche 5.6)
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	- Intégration de critères environnementaux (GES, CO2) et des chantiers à faibles nuisances dans les critères pour les rénovations et chantiers. - Intégration d’un maximum de matériaux biosourcés et locaux afin de faire contribuer la filière bois d’œuvre locale et de favoriser le stockage carbone. - Assurer un air sain en intérieur et faire le lien avec les problématiques Santé/Moisissures dans certaines situations - Former et sensibiliser les acteurs de la filière (artisans, particuliers...) aux enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur (radon, COV...) et aux dispositifs de ventilation de l'air
Comment savoir que l’action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de guide distribué Nombre d’élus sensibilisés Nombre de construction BEPOS /BBC ou de projet envisagé et % du parc public Gains en terme de consommation d’énergie Satisfaction des usagers et utilisateurs
Quels objectifs en chiffres ?	Construire 1 bâtiment exemplaire
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	Travaux : 850 000€ HT Etudes et Maitrise d’œuvre : 80 000€ HT
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0,3 ETP
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	2020 – 2021 : Etudes de Maitrise d’œuvre 2022 : Travaux

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d’EnR	Economie d’énergie
Total sur 6 ans	0,3 ETP	955 000€	0 téqCO2	0 GWh	0 GWh

Fiche Action n°1.5	
Nom de l’Atelier : Se logger et travailler dans des bâtiments sains et économes	
Date de l'atelier	
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Accompagner et conseiller les entreprises vers la transition
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Action déjà engagée au sein des Chambres consulaires mais à renforcer sur le territoire de la CCBA
Le ou les thématiques de cette action	Maitrise de l'énergie, efficacité énergétique, énergies renouvelables, mobilité, économie circulaire
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Inciter au passage à l'action via des actions de sensibilisation des artisans, commerçants et industrie afin de les accompagner vers transition énergétique et écologique
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	Aides financières accordées aux entreprises Diagnostics déchets réalisés dans le cadre de la mise en place de la redevance spéciale
Quel acteur pour piloter l'action	CMA07 / CCI07 / CCBA
Quels partenaires en soutien ?	Ademe, Région AURA, ALEC07
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	1. Action portée par la Chambre des Métiers et de l’Artisanat de l’Ardèche Depuis plus de 18 ans, le réseau des CMA conduit, en partenariat avec l'ADEME, un programme environnement - énergie pour répondre aux problématiques des artisans. Ce programme s'appuie sur un réseau de chargés de mission environnement - énergie, experts de la TPE, qui déploient les actions au cœur des territoires. L'objectif du programme environnement - énergie est double : • Sensibiliser les entreprises artisanales sur les enjeux de la transition énergétique et écologique, • Accompagner les TPE dans la réduction de leur impact environnemental, avec une approche économique et pragmatique. En partenariat avec la collectivité territoriale, l'ingénierie du projet se décline en plusieurs étapes : • Cartographier les TPE du territoire en s'appuyant sur le Répertoire des Métiers (listes des entreprises par commune / code d'activité) et sur une base de données techniques : – Estimation de la consommation des TPE du territoire par activité – Détermination des enjeux et des secteurs d'activité à cibler en priorité • Mobiliser les entreprises : sensibilisation et information, réunions d'information, événements ciblés sur la thématique, relais terrain des agents des CMA... • Accompagner les entreprises sur la base de prestations collectives ou individuelles (audit énergie, étude optimisation des consommations, diagnostic mobilité, diagnostic éclairage, diagnostic photovoltaïque en construction) • Clôturer l'action avec un bilan, une communication des résultats, une sensibilisation (guides métiers, réunions...) afin d'engager un maximum d'entreprises du territoire. Les actions individuelles proposées sont les suivantes : 1. Audit énergie dont l'objectif est de réduire la consommation et la facture énergétique de l'entreprise : ○ Évaluer la consommation énergétique de l'entreprise ○ Optimiser les contrats de fourniture ○ Identifier les postes de consommation les plus importants ○ Proposer les solutions les plus adaptées pour réduire consommation et facture. L'étude énergie comprend : ○ Un audit sur site réalisé par un chargé de mission environnement - énergie de la CMA, ○ Un rapport avec un plan d'actions et des préconisations chiffrées, ○ Le suivi à un an sur la mise en place des actions proposées. 2. Etude optimisation des consommations a pour objectif de réduire l'impact environnemental et les charges de l'entreprise en optimisant les flux d'énergie, d'eau, des déchets et des matières premières. Elle permet de : ○ Réaliser le bilan des flux entrants et sortants et de comparer aux moyennes du secteur d'activité ○ Identifier les gaspillages et de déterminer les potentiels d'économie ○ Proposer des solutions pragmatiques en privilégiant les actions simples et rapidement rentables Cette étude comprend : ○ Un audit sur site réalisé par un chargé de mission environnement - énergie de la CMA ○ Un rapport avec un plan d'actions et des préconisations chiffrées ○ Le suivi à un an et à six mois sur la mise en place des actions proposées

Traduisez
opérationnellement
votre action (dites
toutes les étapes de
sa mise en œuvre)

3. le pré-diagnostic mobilité dont l'objectif est de réduire les impacts et les coûts directs et indirects liés à la mobilité de l'entreprise. Il s'adresse aux entreprises ayant un enjeu de mobilité (bâtiment, taxi, métiers de bouche, fleuristes...) et leur permet de :
- Dresser un état des lieux de la mobilité de l'entreprise : étude du parc véhicules, des usages, détermination des coûts directs et indirects,
 - Déterminer les enjeux et les opportunités.

Le prédiagnostic mobilité comprend :

- Un audit sur site réalisé par un chargé de mission environnement - énergie de la CMA
- Un rapport avec un plan d'actions et des préconisations chiffrées
- Le suivi à un an sur la mise en place des actions proposées

4. Le diagnostic éclairage dont l'objectif est double :
- Réduire les consommations et coûts liés à l'éclairage de l'espace de vente,
 - Mettre en valeur les produits et dynamiser le magasin.

Cet accompagnement consiste à :

- Réaliser un état des lieux de l'installation d'éclairage de l'espace de vente,
- Proposer des solutions de rénovation sur mesure avec proposition de luminaires et avec des simulations des projets en 3D, une évaluation des économies d'énergie et de retour sur investissement notamment en termes de temps.

Le diagnostic éclairage commercial comprend :

- Un audit sur site réalisé par un chargé de mission environnement - énergie de la CMA,
- Un rapport avec un plan d'actions et des préconisations chiffrées,
- Le suivi à un an sur la mise en place des actions proposées.

5. Diagnostic solaire photovoltaïque (en cours de construction)

Les actions collectives pouvant être déployées aujourd'hui sont les suivantes :

- 1/ Réduction des déchets avec Répar'acteurs (promouvoir les artisans de la réparation)
2/ Mobilité des artisans : sensibilisation à la mobilité (nouvelles mobilités / optimisation des déplacements) via des témoignages d'entreprises, articles de presse, Facebook, formation éco-conduite, ...
3/ Actions Eco-défis (en cours de construction) : valorisation des artisans commerçants engagés dans des « défis » pour réduire leur impact environnemental : eau, énergie, déchets, emballage...

Le déploiement de ces actions sur la communauté de Communes du Bassin d'Aubenas devra être précisé dans le cadre d'une convention en fonction des priorités de cette dernière.

2. Action portée par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Ardèche

Pour toutes ses actions, la CCI07 communiquera auprès des entreprises (se servir des retours d'expériences pour communiquer auprès des entreprises en général) : articles de presse, témoignages d'entreprise, Linkedin, page internet dédiée etc.

Réalisation d'audits énergie :

- Bilan des consommations et des usages
- Propositions de plans d'actions pour diminuer les consommations
- Accompagnement personnalisé des entreprises
- Recherche de financements
- Suivi des entreprises à 6 mois et à 1 an

Réalisation de l'action optimisation des consommations :

- Analyse de toutes les consommations de l'entreprises (eau, énergie, déchets, matières consommables)
- Propositions d'actions pour diminuer les consommations
- Mise en œuvre d'actions significatives
- Suivi des entreprises à 6 mois et à 1 an

Réalisation d'actions d'information et de communication :

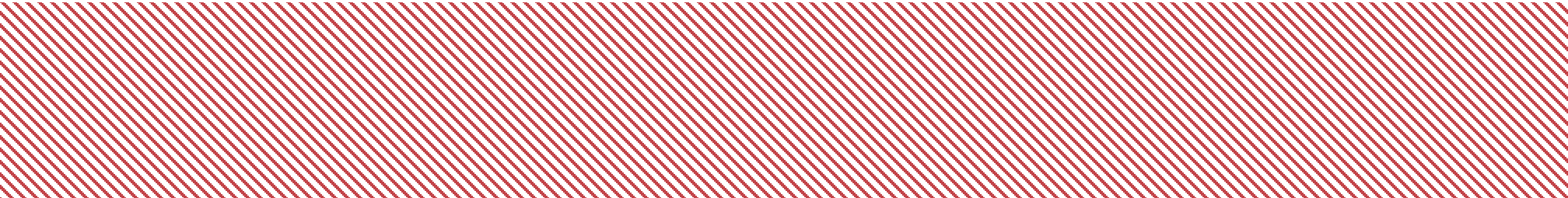
- Ateliers techniques
- Webinaires

1. Action portée par la CCBA

La CCBA aura un rôle de relai local d'information et de communication sur les actions proposées par les chambres consulaires via les supports de communication qui pourront être proposés (films, plaquettes téléchargeables, ...). Le rôle de la CCBA et de chaque chambre sera défini à travers une convention et celle-ci précisera notamment les conditions d'échanges d'informations entre les différentes structures et la collectivité. La CCBA pourra également organiser des temps d'échanges collectifs afin de présenter les actions ou de mettre en avant des retours d'expériences (voir fiche action 5.7)

Éléments conditionnant la mise en œuvre de l'action	- Elargir les actions aux thèmes déchets, ressources, matières, eau et s'appuyer sur les outils de la chambre de commerce et la chambre des métiers
Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Action portées par la CMA07 et la CCI07 Nombre d'entreprises sensibilisées, nombre d'audits réalisés, nombre d'entreprises formées et conseillées, nombres d'entreprises donnant suite aux préconisations formulées dans l'audit (taux de passage à l'acte)
Quels objectifs <u>en chiffres</u> ?	1. Action portée par la CMA 07 actions réalisées sur le territoire de la CCBA sur 6 ans : à définir en fonction de la convention 2. Action portée par la CCI07 30 diagnostics réalisés sur le territoire de la CCBA
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	CMA07 : ces actions sont en parties financées par l'ADEME, la Région Rhône-Alpes, la CMA 07. Un co-financement est sollicité aupr de la Communauté de communes selon le déploiement des actions proposées. Ces financements permettent de proposer des actions sans charge financière supplémentaire pour les entreprises artisanales. Action financée par l'ADEME, la Région Rhône-Alpes, la CCI07 (action gratuite pour les entreprises)
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	1. Action portée par la CMA 07 80%ETP à ce jour pour l'ensemble du département, possibilité de temps agent supplémentaire à partir de 2021 : à définir en fonctio de la convention 2. Action portée par la CCI07 1 ETP pour le département de l'Ardèche
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	1. Action portée par la CMA 07 à définir en fonction de la convention 2. Action portée par la CCI07 2021 : recensement des entreprises intéressées par la démarche, organisation de premières réunions et démarrage des premiers diagnostics Années suivantes : montée en puissance des diagnostics réalisés

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	1,8 ETP	0 €	87 téqCO2	0 GWh	1,70 GWh



2

EXPLOITER LOCALEMENT NOS ENERGIES RENOUVELABLES

Fiche Action n° 2.1
Nom de l’Atelier : Hors atelier
Date de l'atelier
Nom, Structure et Fonction du rédacteur
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Accompagner les agriculteurs à la production d’énergies renouvelables
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Continuité de l’action déjà en cours au sein de la Chambre d'Agriculture
Le ou les thématiques de cette action	Production d’EnR
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Augmenter la production d’énergie renouvelable sur le territoire (exploitations agricoles) Faciliter l’émergence d’initiatives locales et de démarches collectives qui bénéficient au territoire Favoriser la mise en place de projets structurants et innovants Développement du PV sur le bâti agricole en lien avec les besoins réels
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	SCoT, PLUi, PLH, SRADDET
Quel acteur pour piloter l’action	Chambre d'Agriculture de l’Ardèche
Quels partenaires en soutien ?	SDE 07, Lycée agricole Olivier de Serres, Pradel, Aurance Energie, Ademe, Région AURA, CCBA, ALEC07, PNRMA, CD07
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	Continuer l'animation, proposée par la Chambre d’Agriculture de l’Ardèche, au développement des énergies renouvelables (principalement du solaire photovoltaïque et du bois-énergie) : - Information / sensibilisation et accompagnement des projets agricoles - Proposition de formation au montage de projet photovoltaïque pour les agriculteurs (ex : questionnements juridiques/fiscaux retours d'expériences et points de vigilance, etc.) Proposer un projet tutoré aux élèves du lycée agricole d’Aubenas pour réaliser un cadastre solaire des exploitations agricoles de la CCBA : - Etudier et évaluer le potentiel photovoltaïque des bâtiments d'exploitations agricoles du territoire - Enquête en ligne auprès des agriculteurs pour déterminer les projets potentiels - Entretien individuel d’une dizaine d’exploitants pour consolider les résultats de l'enquête Ce projet tutoré pourrait permettre également la mise en relation des agriculteurs et l’émergence de projets collectifs sur le territoire
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	- Accompagner le remplacement et l'évacuation des toitures en fibrociment 'amiante) et la stabilité des charpentes/structures - Ne pas artificialiser de surfaces pour le développement du PV : au sol, bâtiments dédiés pour PV toiture... (Le souhait du territoire étant de ne pas mettre de panneaux photovoltaïques au sol) - Privilégier l'autoconsommation favorisant en général la réduction de la consommation énergétique
Comment savoir que l’action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	kWc installé en photovoltaïque Nombre de nouveaux projets Nombre de formations proposée Nombre d'agriculteurs formés et/ou accompagnés
Quels objectifs en chiffres ?	2 ou 3 formations collectives 20 à 30 agriculteurs formés 10 entretiens individuels
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	Formations : VIVEA Projet tutoré : recherche de financements pour environ 15 jours agents CA07 (+?J/ALEC07 +?€/Lycée ?)

Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	Formations : s : 1 session déjà réalisée le 11/02/2020 , 1 nouvelle session programmée le 08/12/2020 et éventuellement 1 autre en 2021/2022 Projet tutoré : septembre 2021 à janvier/février 2022 Rédaction rapport CA07 (+ALEC07?) : automne 2022 Suites et compléments éventuels à prévoir sur la période 2023-2025, en fonction des résultats et des besoins

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	0 ETP	0 €	0 téqCO2	13,734 GWh	0 GWh

Fiche Action n° 2.2	
Nom de l’Atelier : Hors atelier	
Date de l'atelier	
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Développer l’utilisation de la chaleur fatale
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle
Le ou les thématiques de cette action	Production d'EnR&R
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	La chaleur fatale est une chaleur résiduelle produite par un process industriel qui est perdue car non utilisée. L'objectif de cette fici est de récupérer la chaleur produite pour l'injecter dans un réseau de chaleur et ainsi chauffer des bâtiments et fournir de l'eau chaude sanitaire 24h/24 et 365 j/an.
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	Réseau de chaleur Aubenas.
Quel acteur pour piloter l'action	Engie Solutions BU Industries (ENGIE ENERGIE SERVICES)
Quels partenaires en soutien ?	OI site de Labégude, CCBA, Communes de Vals les Bains et de Labégude, Ademe
Traduisez opérationnellement votre action (dîtes toutes les étapes de sa mise en œuvre)	Basé à Labégude, la verrerie a été construite en 1885 et représente un site industriel important du territoire de la CCBA. Le process industriel d'une verrerie utilise de la chaleur et rejette des fumées à haute température. L'objectif de ce projet est le suivant : - Récupérer la chaleur fatale de cette industrie - Déterminer les possibilités de raccordement des bâtiments en proposant aux utilisateurs un prix compétitif et décarboné - Créer un réseau de chaleur à proximité de la verrerie en direction des villes de Labégude et de Vals les Bains - Injecter la chaleur fatale de la verrerie dans le réseau de chaleur - Maintenir et exploiter le réseau sur la durée
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l'action	Pas de commentaires de l'ESS
Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Quantité de chaleur récupérée Nombres de bâtiments raccordés Quantité d’énergie fossile substituée par cette énergie renouvelable de récupération Engagement de résultat sur le Prix toutes charges incluses, les évolutions tarifaires, le taux de couverture...
Quels objectifs en chiffres ?	Production : 5,2 à 7 GWh Puissance de l'échangeur (récupération de chaleur) : 1,3 MW Nombre de clients raccordées : une dizaine Taux de couverture en énergie de récupération: 90 à 93% ($T_{couverture} = \text{Energie valorisée par la récupération de chaleur} / \text{Energie totale appelée}$)
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	Investissement : 2,9 M€ Subvention Fonds chaleur: 1,6 M€
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0,5 ETP en phase exploitation
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	Proposition 2020 Instruction 2021 Mise en service saison de chauffe : octobre 2022

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d’EnR&R	Economie d’énergie
Total sur 14 ans	0,5 ETP	4,5 M€	3 093 téqCO2	9 GWh	0 GWh

Fiche Action n° 2.3
Nom de l’Atelier : Hors atelier
Date de l'atelier
Nom, Structure et Fonction du rédacteur
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Favoriser le développement de toutes les énergies renouvelables
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle
Le ou les thématiques de cette action	Production d'EnR
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Augmenter la production d’énergie renouvelable sur le territoire
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	SCoT, PLUi, PLH, SRADDET, CTE
Quel acteur pour piloter l’action	CCBA (service Transition Ecologique)
Quels partenaires en soutien ?	SDE 07, Aurance Energie, Ademe, Région AURA, EPTB Bassin versant d'Ardèche, Architecte des bâtiments de France, ALEC07
Traduisez opérationnellement votre action (dîtes toutes les étapes de sa mise en œuvre)	1. Favoriser et accompagner le développement du solaire photovoltaïque sur les toitures de la CCBA ○ Auprès des particuliers ▪ Mettre en place une aide financière pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation ▪ Ecrire le règlement d'attribution de cette aide (conditions de ressources, montant, justificatifs etc.) ▪ Etablir un plan de communication / promotion autour du dispositif ▪ Créer un partenariat pour l'animation de ce dispositif ▪ Déterminer les conditions de ce partenariat : conditions d'intervention, défraiement, modalités d'organisation etc. ▪ Gestion et attribution des demandes de subventions ○ Auprès des bâtiments d'activités (industriel, tertiaire, public etc.) et de leurs parkings : ▪ Communiquer sur le cadastre solaire réalisé par la CCBA ▪ Identifier les freins et les opportunités pour les entreprises et les porteurs de projets du territoire afin de déployer une communication et une sensibilisation ciblée ▪ Recenser les outils incitatifs existants et possibles de mettre en œuvre ▪ Etudier les possibilités de financements de ces projets ▪ Sensibiliser aux différents modes d'installation du photovoltaïque : revente ou autoproduction ▪ Identifier un projet précis, utiliser l'outil du cadastre pour chiffrer le projet et communiquer sur ce projet ▪ Sensibiliser les entreprises en utilisant des exemples concrets ▪ Organiser des événements sur cette thématiques (petit déjeuner des entreprises, réunion des élus etc.) ▪ Accompagner techniquement les porteurs de projets (bilan des consommations électriques pour l'autoproduction, possibilités de financement etc.) 2. Favoriser et accompagner le développement du solaire thermique sur les toitures sur la CCBA ○ Réalisation d'une étude via le cadastre solaire, identification des sites d'installations potentiels privés et publics afin de déterminer les besoins prioritaires. ○ Déterminer les freins (implantation, règles d'urbanisme etc.) et les leviers (accompagnement, financement, temps de retour d'un projet etc.) des installations solaires thermiques sur le territoire permettant ainsi de définir les possibilités sur la Communauté de communes. ○ Imposer des installations solaires thermique dans certaines constructions neuves (levier PLUi) et sinon les recommander ○ Identifier les constructeurs et installateurs sur le territoire, les sensibiliser et leur présenter des formations si besoin. ○ Analyser la pertinence des montages et accompagnements financiers possibles (Public/privé, Fonds Chaleur, CITE, subventions de la CC) ○ Sensibiliser et communiquer sur les intérêts et idées reçues : ▪ Accompagner les élus et les acteurs concernés (gestionnaires de sites, entreprises) de la Communauté de communes via des ateliers, des réunions, des visites de sites. ▪ Elaborer des supports de communication à destination du grand public et les diffuser ▪ Réaliser des fiches types « projet public », « projet privé », « projet de particuliers », « projet collectif » pour expliquer le montage technique et financier par cible, et les mettre à disposition en ligne et dans les mairies. 3. Favoriser le développement de l'hydroélectricité ○ Réaliser une étude de potentiel de production des cours d'eau (recours à un prestataire) ○ Identifier les contraintes réglementaires, environnementales, économiques à la réalisation des projets ○ Identifier les zones aux potentiels importants, notamment en prenant en compte l'abaissement du niveau d'eau en période estivale ○ Privilégier l'optimisation et la rénovation d'installation existantes lorsque c'est possible 4. Favoriser le développement de l'éolien ○ Déterminer le potentiel de production sur le territoire de la CCBA ○ Faciliter les projets éoliens qui émergerait sur le territoire, notamment avec un appui technique aux communes concernées ○ Sensibiliser au financement participatif de ses projets 5. Favoriser le développement du bois énergie ○ Faciliter la production locale de combustible bois (granulés, plaquettes forestières, bois bûche etc.) ○ Inciter les particuliers à utiliser un chauffage au bois performant (voir fiche 1.2) ○ Etudier la possibilité d'un chauffage au bois dans les constructions neuves et en remplacement d'ancienne chaudière de la CCBA et inciter à choisir la solution de chauffage bois si elle est plus pertinente techniquement qu'une solution sans combustion ○ Communiquer auprès des communes pour favoriser l'installation de chaudières bois (constructions neuves ou remplacement d'anciennes chaudières)

Point de vigilance : la communauté de communes privilégiera l'installation de projets ENR sur des bâtiments existants ou sur des sols déjà artificialisés afin de limiter la consommation foncière.

Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	SOLAIRE : - Intégrer les Architectes des Bâtiments de France en tant que partenaire et les impliquer dans les projets pour favoriser l'intégration dans le patrimoine architectural et paysager. - Aider/accompagner aux remplacements des toitures en fibrociment (amiante) - Limiter le développement du solaire PV/thermique aux toitures existantes (artificialisation des sols). - Anticiper une filière de récupération des panneaux PV en fin de vie. EOLIEN : - Intégrer des distances d'éloignement des continuités écologiques - Mettre en place des mesures d'évitement ou réduction des impacts en amont des projets, sinon de compensation - Cadrer les zones d'implantation potentiel de l'éolien en intégrant les enjeux patrimoniaux, paysagers et environnementaux (continuités, écologiques, trame verte et bleue, zones protégées,.....afin de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels négatifs sur ce enjeux et d'éviter d'éventuels blocages. - Exclure les zones protégées (Natura 2000,...) du zonage potentiel. - Faire le lien avec le PLU et un éventuel schéma directeur EnR BOIS-ENERGIE : - Privilégier les EnR sans combustion (solaire, aérothermie, géothermie) pour lutter contre la pollution atmosphérique - Privilégier l'installation de chaudières bois collectives permettant un meilleur contrôle des émissions atmosphériques. - Inventorier les chaudières fiouls / foyers ouverts sur le territoire (âge, performance....). Cibler en priorité le remplacement des foyers peu performants (foyers bois ouvertes) et des chaudières fioul par des foyers performants (par exemple les foyers labellisés Flamme Verte 7 Etoiles). - Evaluer et suivre l'adéquation de la stratégie de développement du bois-énergie sur le territoire et la disponibilité c la ressource (risque de déstabilisation des autres filières). - Intégrer la gestion forestière durable et le maintien de la biodiversité et de la qualité des sols dans la gestion forestière. - Faire le lien avec la filière bois d'œuvre, la valoriser et utiliser les déchets de cette filière en bois-énergie, en paillage ou en amendement agricole. HYDROELECTRICITE - Prendre en compte la baisse de la ressource en eau en lien avec le changement climatique - Eviter la dégradation des continuités écologiques (travailler sur des passes ou corridors adaptés.
Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	1. Photovoltaïque Nombre de kWc installés en photovoltaïque Montant total des subventions accordées Nombre de groupement 2. Solaire thermique Nombre de m² de panneaux installés 3. Hydroélectricité Nombre de sites identifiés 4. Eolien Nombre de mâts potentiel 5. Bois énergie Nombre de chauffage bois installé Puissance installée Nombre de projets réalisés (tout ENR confondus) Production d'énergie renouvelable (Kwh) GES évités
Quels objectifs en chiffres ?	1. Photovoltaïque <u>Particuliers</u> : 200 maisons sur 6 ans, soit 2000m² installés en 6 ans <u>Bâtiment industriels</u> : 15 projets soit 10.000m² installés en 6 ans (2000m²/an à partir de l'année 2) 2. Solaire thermique 1000m² installés sur 6 ans 3. Hydroélectricité Identifier 3 zones potentiels pour de l'hydroélectricité 4. Eolien Accompagner et sensibiliser au financement participatif tous les projets éoliens du territoire 5. Bois énergie Remplacement chauffage particuliers, 35 logements / an et étude de la solution bois lors de toutes les constructions neuves ou remplacement chaudière CCBA
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	1. Photovoltaïque <u>Particuliers</u> : 100 000 EUR pour 6 ans (500 EUR par centrale), et 5000€ budget de communication <u>Bâtiments d'activités</u> : Potentiellement : aide à la décision (type note d'opportunité / audit) – 10 000€ mobilisables 2. Solaire thermique Fond Ademe – Contrat cohésion territorial 3. Hydroélectricité Etude de potentiel : 20 000 € 4. Eolien 0€, accompagnement interne 5. Bois énergie Voir fiche 1.2, fond financier

	Etude de potentiel : 20 000 € 4. Eolien 0€, accompagnement interne 5. Bois énergie Voir fiche 1.2, fond financier
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	1. Photovoltaïque <u>Particuliers</u> : 20 jours par an <u>Bâtiments d'activités</u> : 0,5 ETP 2. Solaire thermique 0,15 ETP 3. Hydroélectricité 0,15 ETP : contractualiser avec le prestataire pour la réalisation des études, sensibilisation 4. Eolien 0,05 ETP 5. Bois énergie Voir fiche 1.1, fond financier + 0,1 ETP bâtiments CCBA
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	1. Photovoltaïque <u>Particuliers</u> : Phase préalable (plan action, partenariats, création du dispositif) : 6 mois Premier groupement pilote : 1 an Conduite du programme : d'ici à 2030 <u>Bâtiments d'activités</u> : 2020-2021 : communication et sensibilisation 2021 : recensement des projets possibles 2021-2030 : accompagnements des projets 2. Solaire thermique Année 1 : réalisation de l'étude et identification des sites potentiels Années suivantes : communication, sensibilisation et accompagnement des porteurs de projets potentiels 3. Hydroélectricité Année 1 : réalisation des études, identification des sites Année 2-3 : information et sensibilisation 4. Eolien Année 1 : évaluation des potentiels de production + organisation de réunions de sensibilisation Années suivantes : accompagnement des projets 5. Bois énergie Voir fiche 1.1 fond financier

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	0,95 ETP	325 000€	32 787 téqCO2	107,35 GWh	0 GWh

Fiche Action n° 2.4	
Nom de l’Atelier : Hors atelier	
Date de l'atelier	
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	
INTITULE	DETAILS DE L'ACTION
Donnez un nom à votre action	Encourager le développement des énergies renouvelables participatives
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle
Le ou les thématiques de cette action	Energies renouvelables, retombée économiques locales, Maitrise de l'énergie, projet participatifs et citoyens
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire Optimiser les bénéfices pour les citoyens et le territoire Maîtriser la création de valeur locale
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	CTE, SCoT, PLUi
Quel acteur pour piloter l'action	CCBA puis structure juridique qui sera crée
Quels partenaires en soutien ?	Communes, Département, Starter EnR et Enercite, Alec 07, SDE 07, associations citoyennes, bureaux d'études, Energie Partagée, Sociétés citoyennes EnR
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	- Recenser les projets existants ou en réflexion sur le territoire et pouvant faire l'objet d'un financement ou portage participatif - Faire un travail de concertation avec les élus de la CCBA et des communes, en y associant les citoyens et les acteurs privés (avoir une réflexion autour d'une charte de développement des futurs projets) - Se faire accompagner pour la mise en place d'une structure locale - Réaliser un état des lieux des structures déjà existantes à l'échelle locale, départementale et régionale (voire nationale) - Déterminer la pertinence de créé une structure propre au territoire de la CCBA - Se faire accompagner techniquement et juridiquement pour la création d'une telle structure - Elaborer un montage juridique et financier pertinent - Mettre en place la gouvernance de la structure (implication des citoyens, des entreprises, agriculteurs) et distribution des rôles - Rôle de structure : - Communiquer et sensibiliser sur les projets participatifs - Développer des projets ENR - Accompagner les projets en cours qui ne veulent pas utiliser le modèle juridique de cet organisme
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l'action	- Sensibiliser les habitants pour favoriser les projets citoyens et locaux bénéficiant à la collectivité - Faire le lien avec le PLU et un éventuel schéma directeur des EnR pour définir clairement les zones en amont des projets - Soutenir les citoyens dans les projets de développement EnR (aspect juridique, financier, technique, environnemental, paysager...
Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de projets lancés Puissance des projets Valeur économique créée (€) KWH et GES évités par substitution Nombre de réunions de travail organisées Nombre d'acteurs impliqués dans la gouvernance
Quels objectifs en chiffres ?	Lancer 5 projets citoyens EnR sur la durée du PCAET, d'une puissance totale de 10 MW
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	- 25 000€ pour payer des études de faisabilité et opportunité et 5000 € de communication

Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0,5 ETP pour la réalisation de l'état des lieux, rédaction du cahier des charges et accompagnement à la structuration, puis pour l'animation et le portage de la structure
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	2020 : état des lieux, rédaction du cahier des charges, publication appel d'offre, concertation 2021 : contractualisation avec BE et élaboration du montage juridique, mise en place de la gouvernance 2022 : opérationnalisation de la structure

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	0.5 ETP	30 000 €	0 téqCO2	10 GWh	0 GWh

Fiche Action n° 2.5	
Nom de l’Atelier : Hors atelier	
Date de l'atelier	
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	
INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Développer les réseaux de chaleur
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Le SDE07, le Département de l’Ardèche et l’ALEC 07 ont signé un contrat d'objectif territorial pour massifier le développement des réseaux de chaleur en Ardèche.
Le ou les thématiques de cette action	Production d'EnR
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Production d'énergie renouvelable et de récupération
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	SCoT, PLUi, PLH, Contrat d'objectif territorial
Quel acteur pour piloter l'action	SDE07 à travers sa compétence maitrise de l'énergie
Quels partenaires en soutien ?	ALEC 07, Département de l’Ardèche, CCBA, Fond Chaleur ADEME, Contrat de cohésion territorial, AAP régionaux, AMI Ademe Aurarenov
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	1. Analyser les retours d'expérience à l'échelle locale et nationale 2. Etudier l'opportunité de développement d'un réseau de chaleur à l'échelle des centres-bourgs pour les bâtiments publics (écoles, mairie, gymnase, crèche, salle des fêtes, lycée, EPHAD...) > Implantation du réseau de chaleur en cohérence avec l'implantation d'un réseau gaz (non concurrence) et à articuler avec des actions de remplacement des foyers bois / chaufferies fuel dans ces zones), 3. Etudier la possibilité de raccorder les bâtiments privés (domestique mais également bailleurs sociaux, tertiaire...), 4. Identifier les installations existantes pertinentes qui pourraient être raccordées à un réseau, 5. Prioriser les projets/les collectivités pour lesquels le gain économique du passage au réseau de chaleur est important, 6. Engager les travaux d'installation des réseaux de chaleur le cas échéant et de raccordement des installations publiques (et accompagnement dans le cadre de la rénovation des bâtiments pour une adaptation aux changements climatiques et à l réduction des consommations énergétiques)
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	- Implantation de réseau de chaleur en cohérence avec l'implantation d'un réseau gaz (non-concurrence) et à articuler avec des actions de remplacement des foyers bois / chaufferies fuel dans les zones concernées. - Développer les réseaux de chaleur dans les zones denses. - Mettre en œuvre une source d'énergie en adéquation entre la ressource et le besoin.
Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de bâtiments identifiés Montant des travaux d'installation engagés Nombre de réseaux créés Puissance installée kWh, GES et € économisés par substitution
Quels objectifs en chiffres ?	Créer 5 réseaux de chaleurs fonctionnant principalement avec de la chaleur issue d'EnR d'ici 6 ans
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	330 000€ pour un petit réseaux de chaleur (4-5 bâtiments), 40 à 60% de subventions possibles
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0.2 ETP

Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	Année 1 : études + ciblage des bâtiments Année 2 et suivantes : montage des projets et réalisation
---	---

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	0,2 ETP	330 000€	2 643 téqCO2	7,704 GWh	0 GWh

Fiche Action n° 2.6

Nom de l’Atelier : Hors atelier

Date de l'atelier

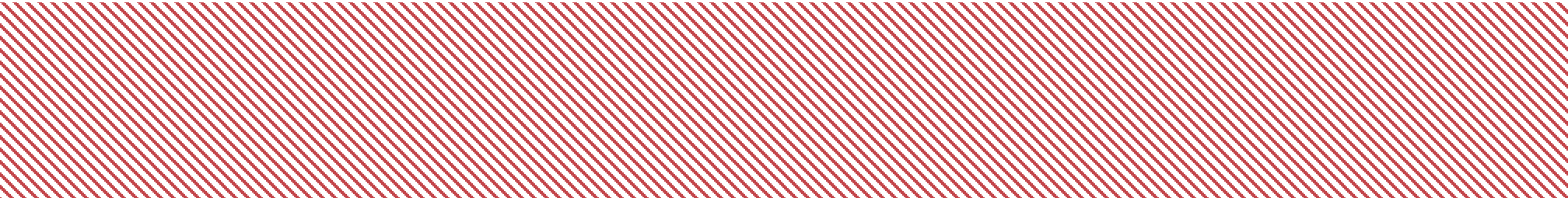
Nom, Structure et Fonction du rédacteur

Coordonnées de la personne à contacter pour compléments

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Développer la valorisation énergétique issu des déchets et des ressource du territoire
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle
Le ou les thématiques de cette action	Production d'EnR , Economie circulaire
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire , valoriser les déchets du territoire en énergie, limiter la dépendanc à l'énergie fossile, diminuer le nombre de déchets non valorisé, produire un combustible chaleur à partir de déchets
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	SCoT, PLUi, PLH, SRADDET, CTE Sud Ardèche
Quel acteur pour piloter l’action	SIDOMSA et SICTOBA / Plancher Environnement / Syndicat de Bourdary
Quels partenaires en soutien ?	CCBA, SDE 07, Région, Ademe, Alec 07
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	Cette fiche action est séparée en trois projets distincts de valorisation des déchets et ressources du territoire. 1. Projet porté par : SIDOMSA / SICTOBA Créer un pôle de valorisation énergie et matière : - Valorisation des bois de déchetteries, des encombrants et des ordures ménagères résiduelles en différents combustibles - Production de biomasse pour l'alimentation des chaufferies collectives - Production de matière première secondaire par le recyclage des plastiques, des métaux ferreux et non ferreux, des papiers des cartons - Valorisation énergétique des déchets ménagers combustible pour produire de l'énergie (chaleur, électricité), sous forme de combustible solide de récupération (CSR) - Production d'énergie renouvelables électrique via une centrale solaire sur le toit du bâtiment - Intégration du bâtiment dans l'environnement ave notamment des façades végétalisées 2. Projet porté par Plancher Environnement Construction d'une unité de méthanisation : - Traitement des déchets organique par méthanisation (dont les biodéchets) - Production de biométhane et injection dans le réseau de gaz naturel - Épandage du digestat sur les exploitations agricoles environnante (valeur azoté du digestat élevée) 3. Projet porté par le syndicat mixte du Bourdary sur la nouvelle station d’épuration (STEP) du Bourdary Création d'une unité de méthanisation, d'épuration de biogaz et d'injection de biométhane : - Digestion des boues et des graisses de la STEP, avec réduction des tonnages produits - Valorisation énergétique avec production et épuration de biogaz, puis injection du biométhane dans le réseau public GRDF
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	VALORISATION DES DECHETS - Maintenir les politiques de prévention et réduction des déchets - Continuer à lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir le compostage à la source METHANISATION - Préciser les déchets et gisements prévus pour de la méthanisation (vigilance sur l'utilisation de CIVE qui viennent concurrencer l'agriculture et l'autonomie alimentaire du territoire). - Etudier la cohérence avec le gisement local pour éviter un surdimensionnement et l'importation de déchets. - Intégrer les enjeux en lien avec l'urbanisme (nuisances olfactives : réalisation d'études olfactives initiales dans la phase de préproje bruit (pour cogénération) et les risques (sanitaires, technologiques,...) - Anticiper les impacts sur l'eau et les sols en lien avec l'épandage de digestat - Utiliser des techniques d'épandage limitant la volatilisation de l'ammoniac et promouvoir la couverture des fosses - Anticiper l'impact lié à l'acheminement des matières organiques (émissions CO2, trafic, bruit,...) - Définir un périmètre maximal de collecte des déchets et matières (privilégier les biodéchets produits sur le territoire), adapté au modèle économique du projet (R) Privilégier une implantation sur du foncier déjà artificialité ou pollué ou dégradé (R) Intégrer les riverains dès le début du projet dans les concertations et les démarches pour éviter et limiter d'éventuels conflits au moment de l'exploitation

Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	1. SIDOMSA / SICTOBA Quantité de biomasse valorisable directement dans les chaufferies Quantité de combustible solide de récupération Quantité d'énergie équivalente produite (en GWh) 2. Plancher Environnement Volumes de gaz injecté sur le réseau Production annuelle Quantité de déchets ou matière première valorisé (en Tonnes) Quantité de digestat en substitution aux engrais chimiques 3. STEP Bourdary Volumes de gaz injectés sur le réseau public GRDF Evolution des tonnages des boues transportées
Quels objectifs en chiffres ?	1. SIDOMSA / SICTOBA 3500 tonnes/ an de biomasse, 12 000 tonnes/an de CSR, 70 000 tonnes/ans d'intrants 2. Plancher Environnement Production annuelle : 2 100 000 Nm3/an (22.4 GWh PCS/an) 27 500 tonnes de digestat en substitution aux engrais chimiques 33 000 T de déchets valorisés Volumes de gaz injecté sur le réseau : 232 Nm3/h 3. STEP Bourdary Injection de 135 000 Nm3/an, soit 1 600 MWh/an Diminution de 30% du transport des boues (par dégradation de la matière organique, et une meilleure déshydratation)
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	1. SIDOMSA / SICTOBA 2. Plancher Environnement Montant de l'investissement : 9,8 M€ HT 3. STEP Bourdary Filière « digestion des boues et graisses » : 2.2 M€ HT Filière « valorisation biogaz » : 1,6 M€ HT Coût total du projet : 3,8M€ HT Coûts d'exploitation : 140 k€HT/an (mais recettes biométhane de 224 k€HT + économies sur transport et compostage boues de 126 k€HT), soit un gain net de 210 k€HT/an
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	1. SIDOMSA / SICTOBA 2. Plancher Environnement 2.5 ETP 3. STEP Bourdary 1 ETP
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	1. SIDOMSA / SICTOBA 2. Plancher Environnement 2018-2019-2020 : études, préparation du pan d'épandage et du dossier d'autorisation Septembre 2020 : dépôt du dossier ICPE Début 2021 : commencement des travaux Début 2020 : démarrage du méthaniseur 3. STEP Bourdary 2019 – 2020 : travaux Début 2021 : mise en service de la nouvelle station d'épuration Mi 2021 : début de l'injection de biométhane

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	3,5 ETP	18,24 M€ (sans compter les gains)	5 173 téqCO2	15,193 GWh	0 GWh



3

CIRCULER AUTREMENT SUR NOTRE TERRITOIRE



Fiche Action n° 3.1	
Nom de l’Atelier : Circuler autrement sur notre territoire	
Date de l'atelier	
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Encourager des modes de travail réducteurs en déplacement (télétravail, visioconférence, coworking)
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle
Le ou les thématiques de cette action	Mobilité, limiter les déplacements, Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Optimiser les locaux Limiter les déplacements Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) grâce aux déplacements évités Réduire la dépendance aux énergies fossiles (moindre usage du transport routier) Améliorer la qualité de l'air (NOx, particules fines) Améliorer le cadre de vie Favoriser le lien social, la créativité et les projets collaboratifs via les tiers lieux et le coworking Faciliter l'accueil et le maintien des cadres sur le territoire avec un cadre de vie et de travail privilégiés Dynamiser les centres bourgs Réduire les émissions de GES grâce aux déplacements évités, réduire la dépendance aux énergies fossiles, amélioration de la qualité de l'air (NOX, particules fines) et du cadre de vie, Favoriser le lien social via les échanges et la mutualisation
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	PLUI, SCOT, loi LOM
Quel acteur pour piloter l'action	CCBA (Service RH et économie)
Quels partenaires en soutien ?	CCI, Chambre des métiers et de l'artisanat, la trame 07
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	Définition préalables : Le télétravail désigne « toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'un contrat de travail ou d'un avenant à celui-ci. » Loi n°2012-387 du 22 mars 2012– art. 46 Les tiers-lieux sont des « espaces physiques partagés pour télétravailler, accéder à des services, transmettre des connaissances, démarrer une activité économique ou une création culturelle... Soutenus par des entreprises, des collectivités, des associations ou des particuliers, ils se sont développés en s'appuyant sur le déploiement du numérique. Chacun a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté, mais une même philosophie : faire ensemble. De fait, les tiers-lieux constituent de nouveaux lieux de lien social et de projets collectifs, partout sur le territoire. » www.cget.gouv.fr Encourager le télétravail : - Recenser les expériences positives d'autres collectivités - Identifier les freins et les leviers pour développer le télétravail dans la fonction publique et dans les entreprises - Mettre en place le télétravail au sein de la CCBA (écrire un règlement, déterminer les postes pouvant fonctionner en télétravail, les conditions etc.) - Communiquer sur les bienfaits du télétravail en entreprise - Communiquer sur les bonnes pratiques à adopter et les pièges à éviter - Accompagner les communes dans la démarche Sensibiliser à l'utilisation des Tiers lieux, espaces de co-working... : - Recenser et qualifier l'offre de tiers lieux sur le territoire : partenariat La Trame 07 - Identifier leurs besoins - Informersur les tiers lieux, espaces de co-working, flex office sur le territoire - Initier des espaces de télétravail hors domicile, en partenariat avec les communes et en s'appuyant sur des lieux déjà existants (mairies, bibliothèques,...) - Identifier les porteurs de projets, d'initiatives, les accompagner, les mettre en lien avec les structures existantes, les réseaux (La Trame07) Favoriser l'utilisation de la visio conférence : - Développer les outils déjà existants (ex : Skype) - Investir dans du matériel de visioconférence - Accompagner les agents à l'utilisation de ces outils : mini formation - Groupement de commandes et équipement des salles communales et de la CCBA - Mettre des salles de visioconférence à disposition des entreprises et des agents du territoire pour une mutualisation des moyens de visioconférence

Eléments conditionnant la mise en œuvre de l'action	- Favoriser la revitalisation des centres-bourgs (co-working, services, commerces,...) et la piétonisation pour réduire les déplacements - Privilégier l'installation d'espace de coworking dans du bâti existant (éventuellement à rénover) pour limiter l'artificialisation des sols - Cibler les trajets domicile-travail mais également les flux touristiques / week-end (liaisons cyclables entre communes,...) - Développer des infrastructures vélo adaptées et sécurisées (voies cyclables, parking vélo,...). - Favoriser la multimodalité des transports (ex : vélo + bus). - Privilégier l'utilisation de foncier déjà artificialisé, pollué ou dégradé pour les aménagements cyclables. - Sensibiliser les entreprises aux déplacements quotidiens en mode doux (challenge vélo, douches, IK vélo) et au covoiturage (PDE) - Mutualiser les démarches et synergies inter-entreprises sur une zone d'activité.
Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et d'évaluation	- La modification des protocoles des collectivités - Nombre de salariés qui pratiquent le télétravail - Evolution de la fréquentation des tiers lieux du territoire, nombre d'inscrits.. - Utilisation des salles de visioconférence - Nombre de salles équipées pour la visio
Quels objectifs en chiffres ?	Diminuer de 6% l'impact du secteur transport sur 6 ans, grâce à la systématisation d'un jour de télé-travail pour tous les salariés travaillant en bureau avec ordinateur et internet et pouvant avoir un accès à distance
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	- Télétravail CCBA : 20 000 € - Equipements Visio CCAB : 40 000 € - Equipement des lieux coworking : 10 000€
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	- Télétravail : 0,1 ETP - Coworking : 0,1 ETP
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	- Mettre en place le télétravail dans la CCBA pour 2021 - Travail avec la trame07 2021

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	0.2 ETP	70 000 €	121 téquCO2	0 GWh	0,38 GWh

Fiche Action n° 3.2	
Nom de l’Atelier : Se déplacer autrement sur le territoire	
Date de l'atelier	
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	Johan DELEUZE / Tout’enbus Emmanuelle FERREOL / CCBA

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Développer les Vélos à Assistance Electrique sur le territoire
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Engagée
Le ou les thématiques de cette action	Mobilité – Qualité de l’air – Tourisme – Déplacement quotidien (ex : domicile – travail)
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Développer l’utilisation du vélo à assistance électrique en secteur vallonné Réduire les émissions de GES Développer l’offre de service au quotidien Développer l’utilisation du vélo pour les trajets domiciles travaux, domicile-école, commerces de proximité
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	SCoT, PLUI, Schéma des déplacements doux, CTE Sud Ardèche, politique vélo de la CCBA
Quel acteur pour piloter l’action	Syndicat Intercommunal de Transport Urbain Tout'enBus / CCBA
Quels partenaires en soutien ?	Office du Tourisme, Département de l'Ardèche, velocistes du territoire, associations vélo
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	- Développer le système de location mis en place par Tout en Bus pour massifier l'utilisation des vélos (proposition de rachat des vélos au bout d'un certain temps de location, acquisition de nouveaux VAE etc.) - Réfléchir à la mise en place, par les collectivités, d'une aide à l'achat de vélo électrique - Acquisition de VAE par marché commun (CCBA + Tout'enbus) - Etablir un prix de la location, suffisamment incitatif pour la location et favorable au déclenchement de l'achat - Communiquer sur le service aux partenaires privés (pour cibler le public touristique) ou inciter les partenaires privés à développer un service de location tout public - Imaginer des animations pour sensibiliser les usagers à l'utilisation du vélo - Cartographier les accroches vélos et les services vélos - Intégrer les déplacements VAE dans les programmes d'aménagements urbains et de voiries (voir fiche 0.3)
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	- Privilégier dans la mesure du possible, les modes de déplacements doux et actifs (marche, vélo classique) et dans un deuxième temps le vélo à assistance électrique (VAE)
Comment savoir que l’action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de VAE mis à disposition Taux d'utilisation des VAE Nombre d'achat de VAE après location
Quels objectifs <u>en chiffres</u> ?	Achat de 50 vélos supplémentaires qui permette d’éliminer 10 000 kms effectués en voiture par les touristes et les salariés par an
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	Investissement : 2000 € /VAE donc 100 000€ pour les 50 VAE Entretien, vols et réparations : 5000 € par an soit 25.000€ sur 6 ans (vélos disponibles à la vente au bout de 3 à 4 ans). Le prix de location devra être estimé afin de compenser en partie les coûts d’investissement et d’entretiens des vélos.
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0,5 ETP pour les achats et suivi admin et SAV
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	3 ^{ème} trimestre 2020 : initiation de la démarche, rapprochement avec Tout'enbus, rédaction du marché, clauses de gestion, entretie 1 ^{er} semestre 2021 : lancement marché et contractualisation et mise à disposition des VAE

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d’EnR	Economie d’énergie
Total sur 6 ans	0.5 ETP	100 000 € investissement année 1 25000 € entretien sur 6 ans	1 343 téquCO2	0 GWh	4,15 GWh

Fiche Action n° 3.3

Nom de l’Atelier : Se déplacer autrement

Date de l'atelier	
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	Emmanuelle FERREOL / CCBA

INTITULE	DETAILS DE L'ACTION					
Donnez un nom à votre action	Développer le réseau de voies cyclables et de chemins piétonniers (dont les voie vertes)					
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Action engagée (CCBA : réseau ossature en cours)					
Le ou les thématiques de cette action	Mobilité vélo au quotidien Tourisme Qualité de l'air					
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Réduction des GES « Solidarité/équité » sociale Relier les 11 communes du réseau ossature Mailler les dessertes des pôles générateurs de trafic Favoriser les déplacements vélos (sur les déplacements de moins de 20km) et au-delà pour le loisir et le tourisme (dont itinérance vélo) Favoriser les déplacements piétons quand ils sont possible (centre-ville, lien avec les structures commerciales ou culturelles etc.)					
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	Programmation du réseau ossature (2018-2022) Schéma départemental cyclable Schéma directeur commun aux 6 EPCI du sud Ardèche + poste chargée Mission Vélo mutualisé (ADEME) PLUi					
Quel acteur pour piloter l'action	CCBA					
Quels partenaires en soutien ?	Département, Communes, associations vélos, ADT/OTI, CDC voisines, élus					
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	- Finaliser la programmation du réseau ossature de voies douces (2018-2021) - Inciter les communes à se saisir du schéma de mobilité et les accompagner (réaménagement de chaussée, traversée de villages, places publiques etc.) - Mettre en place une stratégie vélo et/ou politique cyclable (en lien avec le Schéma directeur commun aux 6 EPCI du Sud Ardèche, ex : suppression des doubles sens pour dégager des voies cyclables, etc.) - Mettre en place des liaisons cyclables sécurisées vers les territoires voisins - Inciter les communes à développer l'utilisation des cheminements piétonniers (mise en place une signalétique, sécurisation des parcours piétons etc.) - Communiquer sur les réseaux piétons et vélos créés.					
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l'action	- Privilégier les voies de circulation existantes (conversion de l'existant) plutôt que la création de nouvelles infrastructures afin de limit l'artificialisation des sols, quand c'est possible					
Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	- Nombre de km de voies vélos réalisées - Nombre de km de voirie partagée et sécurisée - Nombre de km de chemins piétons revalorisé ou créé					
Quels objectifs <u>en chiffres</u> ?	Mettre en place 50 kms de voies cyclables sur 6 ans (de voies en site propre à marquage au sol en passant par superposées à la voirie existante) qui permettent un report modal de la voiture de particulier vers le vélo de 5%					
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	3,3 M€ pour les infrastructures sur 4 à 5 ans					
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0,7 ETP pour l'élaboration de la stratégie, le suivi de son élaboration et des projets dont animation et suivi MOE 0.2 ETP/ an pour suivre les travaux (CCTP, choix entreprise, réalisation)					
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	2021/ 2022 : finalisation du réseau ossature					

	Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
	Total sur 6 ans	1.9 ETP	3 300 000 €	1 343 téquCO2	0 GWh	4,15 GWh

Fiche Action n° 3.4	
Nom de l’Atelier : Circuler autrement sur notre territoire	
Date de l'atelier	
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	Emmanuelle FERREOL Et Clara MARECHAL / CCBA

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Sensibiliser, communiquer sur l’offre existante et encourager des actions de mobilités bas carbone
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	- Challenge Mobilité 1 fois/ an - Journée de la mobilité 1 fois /an
Le ou les thématiques de cette action	Mobilité Sensibilisation, communication (retours d'expériences)
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Réduire les déplacements Augmenter la fréquentation des transports en commun ou co-voiturage déjà existants Eduquer à des pratiques et habitudes vertueuses en terme de déplacements Faire connaître les différentes possibilités de déplacement doux/actifs sur le territoire
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	Offre et schéma de transport existant (Tout en bus, Région AURA, Département) Schéma mobilité et politique cyclable de la CCBA
Quel acteur pour piloter l’action	CCBA
Quels partenaires en soutien ?	Alec 07, Tout en Bus, Département de l'Ardèche, Région AURA
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	• Sensibilisation sur l'offre de mobilité existante : ◦ Recenser les différentes offres de mobilité existantes (bus, autopartage, aire covoiturage, location vélo etc.) ◦ Créer un guide, une plaquette et/ou un site internet permettant de renseigner les habitants sur l'existant (avec des trajets types exemple Aubenas-Vals) ◦ Diffuser ce support de communication au grand public • Sensibilisation sur des actions de mobilités alternatives : ◦ Faire un benchmark des actions alternatives existantes ◦ Communiquer sur ces actions pour inciter les collectivités et les collectifs citoyens à mener des projets ◦ Accompagner les projets de mobilité alternatives à l'autosolisme • Encourager la mobilité bas carbone : ◦ Favoriser le développement des véhicules bas carbone (hydrogène, bio GNV, électrique)
Éléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	- Communiquer et sensibiliser également sur les flux touristiques et estivaux.
Comment savoir que l’action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	- Nombre de support de communication distribués - Nombre d’actions menées - Visite du site internet - Nombre de véhicules thermiques remplacer par des véhicules propres
Quels objectifs en chiffres ?	Par la diffusion du guide, report de 5 % des trajets sur l'offre existante donc diminution de 5% l'impact du transport de personne sur le territoire en 6 ans.
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	- Supports de communication: 3000 € - Création des supports (site, guide etc.) : 2000 € - Animation de la journée de la mobilité : 3000 € - Frais de déplacements, télécom etc... : 2000 €
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	Encadrer la démarche, sensibiliser écrire et réaliser le guide : 0,3 ETP

Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	2021 : recensement des offres existantes, création de plaquette, sensibilisation et recensement des possibilités de supports (guide, si internet etc.) 2022 : création des différentes supports choisis Années suivantes : communication et mise à jour des éléments
--	--

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	0.3 ETP	10 000 €	895 téquCO2	0 GWh	2,77 GWh

Fiche Action n° 3.5

Nom de l’Atelier : Circuler autrement sur le territoire

Date de l'atelier

Nom, Structure et Fonction du rédacteur

Coordonnées de la personne à contacter pour compléments

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION					
Donnez un nom à votre action	Développer les pratiques d'autopartage de véhicules moins polluants					
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle sur le territoire de la CCBA					
Le ou les thématiques de cette action	Réduction des polluants atmosphériques et GES Favoriser l'économie de la fonctionnalité et du partage					
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Lien social et intergénérationnel Mutualisation de véhicules moins polluants donc moins de consommation de ressource Optimisation des déplacements Accès au plus grand nombre à un nouveau mode de déplacement : Découverte des véhicules électriques Favoriser le covoiturage Favoriser l'économie de la fonctionnalité, la moindre consommation des ressources et l'accès au plus grand nombre à un nouveau mode de déplacement					
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	Contrat de ville Aubenas / ADEME (Vélo et territoire)					
Quel acteur pour piloter l'action	Syndicat Intercommunal de Transport Urbain Tout'enBus					
Quels partenaires en soutien ?	CCI, CMA, associations, PNR, communes, Syndicat des énergies de l'Ardèche					
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	- Recrutement d'un opérateur spécialisé dans l'autopartage et adapté pour le milieu rural - Installation de 3 véhicules électriques en autopartage sur la commune d'Aubenas en tant qu'expérimentation sur 3 ans - Si l'expérimentation est concluante, développement de ces véhicules d'autopartages auprès des communes péri urbaines et rurales					
Éléments conditionnant la mise en œuvre de l'action	Pas de commentaires de l'ESS					
Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	- Nombre de passagers utilisant les véhicules - Taux d'utilisation des véhicules - Nbre de KM parcourus par les véhicules mis en autopartage					
Quels objectifs en chiffres ?	- Diminuer le nombre de véhicules personnels sur le territoire (une dizaine dans un premier temps, une centaine si l'expérimentation est étendue à tout le territoire) - Créer une nouvelle offre de mobilités sur le territoire					
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	- Sensibilisation/ Accompagnement salariés entreprises (4 interventions/an) : 5000 € - Animation pour le tout public, promotion et communication pour le tout public autour de l'autopartage : XXX€					
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	- 0,1 ETP					
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	2eme trimestre 2020 : sélection d'un candidat pour la fourniture des voitures et du système d'autopartage 3eme trimestre 2020 : mise en service des véhicules test 2023 : bilan de l'expérimentation 2023-2026 : développement d'autre station d'autopartage si le test est concluant					

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d’EnR	Economie d’énergie
Total sur 6 ans	0,1	5 000 €	1 576 téquCO2	0 GWh	10,64 GWh

Fiche Action n° 3.6	
Nom de l’Atelier : Circuler autrement sur le territoire	
Date de l'atelier	08 avril 2019
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	Anne Sophie H., CCBA
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION					
Donnez un nom à votre action	Optimiser la gestion et la collecte des déchets					
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Engagée					
Le ou les thématiques de cette action	Déchets, énergie, émission GES					
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	- Réduire les déplacements, émissions de gaz à effet de serre (GES) et les consommations énergétiques associées - Privilégiez des véhicules plus sobres - Réduire les factures liées à la collecte des déchets - Augmenter le pouvoir d'achat des ménages - Réduction des déchets, - Favoriser les modes de consommation plus sobres et durables (lutte contre la gaspillage alimentaire, réduction de l'utilisati - des emballages), - Réduire les émissions de GES					
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?						
Quel acteur pour piloter l’action	CCBA					
Quels partenaires en soutien ?	Communes					
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	- Réduire les fréquences de la collecte - Regrouper les conteneurs en points collectifs pour limiter les trajets - Optimiser les circuits de collectes pour limiter les déplacements - Investir régulièrement dans le renouvellement du parc de camion en suivant les évolutions techniques permettant de diminuer la consommation de carburant					
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	- Maintenir conjointement les objectifs de réduction des déchets à la source et les moyens de réemploi (dons, prêt,), réutilisation (composteur collectif, lombricompostage en appartement, poulailler,....)					
Comment savoir que l’action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de véhicules changé Nombre de kilomètre évités Nombre de CO2 économisé Réduction de la quantité de carburant utilisés					
Quels objectifs en chiffres ?	Réduire de 30% les déplacements des BOM et ainsi de 0.05% l'impact global sur les transports du territoire.					
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	150 000 €/an					
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0.5 ETP					
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	2020-2026 : Réalisation au fil de l'eau des regroupements de collecte et du renouvellement du parc de camion					

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	0,5 ETP	900 000€	40 téquCO2	0 GWh	0,11 GWh

Fiche Action n° 3.7	
Nom de l’Atelier : Hors atelier	
Date de l'atelier	
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Développer le covoiturage sur le territoire
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	En cours
Le ou les thématiques de cette action	Mobilité
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Réduction des consommations d'énergie et des émissions de polluants atmosphériques par la mutualisation des déplacements et la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	SCOT, PLUI
Quel acteur pour piloter l’action	Syndicat Intercommunal de Transport Urbain Tout'enBus
Quels partenaires en soutien ?	CCBA,Communes, entreprises et employeurs, artisans, associations d'entreprises,
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	– Recensement des aires de covoiturage existantes du territoire et des sites d’installation potentiels (situés sur des axes prioritaires ou fréquentés) en privilégiant les espaces déjà artificialisés : réalisation d'un schéma des aires de covoiturations en se basant sur les principaux flux véhicules https://visualizemap.github.io/visualizefrance/mapbox/communes-mobilites-pro.html et éléments de comptage de la DIR, Département... – Inciter les pôles culturels générateurs de déplacements (concerts, théâtre, spectacle etc.) à recommander l'utilisation du covoiturage via une plateforme à disposition des participants – Aménager les espaces identifiés, en adaptant la taille des aires à la fréquentation prévisionnelle et en ayant des principes d'aménagements de ces aires limitant l'impact environnemental : limiter les enrobés pour permettre l'infiltration, utiliser uniquement des espèces végétales adaptés au climat et peu consommatrices d'eau, intégrer éventuellement des ombrières solaires – Mettre en place la signalétique adaptée tant à l'intérieur des aires de covoiturage qu'à l'extérieur (panneau d'information, cartographie, sites internet...) – Sensibiliser les publics (particuliers, salariés, associations....) à l'utilisation de plateformes de covoiturage tel que la plateforme régionale Movici https://movici.auvergnerhonealpes.fr/ (possibilité de créer des groupes de covoiturage en fonction des entreprises ou des évènements) – Communiquer sur la nouvelle offre de service et sensibiliser le grand public aux bénéfices du covoiturage – Démarcher les entreprises, les sensibiliser à la pratique du covoiturage et les inciter à l'élaboration de plans de déplacements – Réaliser une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs du service de covoiturage – Mettre en place un outil permettant de faciliter le covoiturage domicile travail – Réaliser une cartographie des aires de covoiturage (internet, flyers...) – Envisager un système d’incitation financière pour les covoiturés et les covoitureurs
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l'action	– Faire le bilan des besoins / utilisations des aires de covoiturage et éviter l'artificialisation de nouvelles zones en lien avec la création de nouvelles aires de covoiturage.
Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'aires aménagées et nombre des places créées ou réutilisées Taux d'occupation des parkings de covoiturage Taux de satisfaction (%) Taux de fréquentation des aires de covoiturage (%)
Quels objectifs en chiffres ?	10 % des habitants du territoire pratiquant le covoiturage Report modal de 3%

Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	Etude : 8 000 € Investissement (aménagement) : dépend du nombre d'aires créées, superficie. Communication : 3 000 €
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0,5 ETP (Année 1) ; 0,1 ETP (suivantes)
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	Année 1 : étude mobilité + recensement des aires Année 2 : aménagement des aires et de la signalétique, création de la plateforme de service, campagne de communication Année 3-4 : réalisation enquête de satisfaction après 1 an de mise en service de la plateforme

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	1 ETP	11 000 €	717 téquCO2	0 GWh	2,22 GWh

Fiche Action n° 3.8	
Nom de l’Atelier : Hors atelier	
Date de l'atelier	
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	

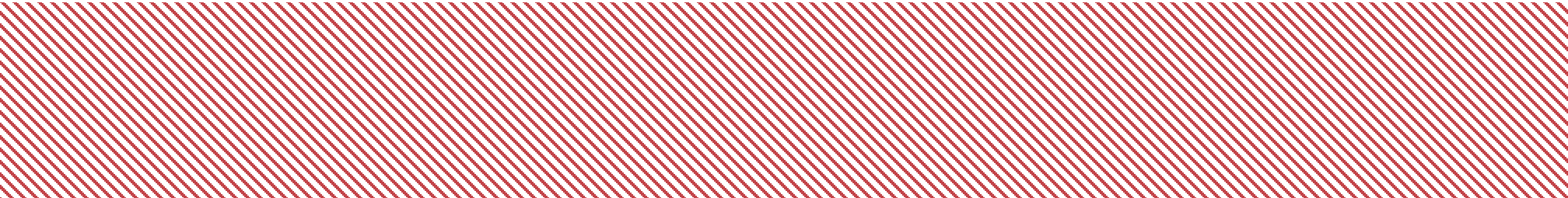
INTITULE	DETAILS DE L’ACTION				
Donnez un nom à votre action	Développer l’auto-stop partagé				
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle				
Le ou les thématiques de cette action	Mobilité				
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Réduction de la consommation d’énergie Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de polluants atmosphériques Développement de nouvelles modalités de transport sur le territoire				
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	PLUI				
Quel acteur pour piloter l'action	CCBA				
Quels partenaires en soutien ?	Région AURA, Département, communes, dispositif type Rezo Pouce, Alec 07				
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	• Réaliser une étude des besoins en mobilité auprès des habitants et des entreprises du territoire afin d’identifier les bassins d’emplois, les besoins des entreprises et employeurs, besoins des particuliers et les réseaux de transport déjà existants ; • Identifier les points de regroupement pertinents (axes fréquentés) ; • Créer des stations d'auto-stop partagé sur les espaces identifiés et mettre en place la signalétique adaptée ; • Identifier et contractualiser avec un prestataire de service (plateforme, application) ; • Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication auprès du grand public et des entreprises pour effectuer la promotion de l’auto-stop partagé ; • Réaliser une enquête de satisfaction				
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	Pas de commentaires de l'ESS				
Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'inscrits au dispositif Nombre de trajets réalisés % de report modal Taux de satisfaction (%)				
Quels objectifs <u>en chiffres</u> ?	Report modal de 5%				
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	Communication : 3 000 € Signalétique : 20 000 €				
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0,5 ETP : accompagnement à la réalisation de l'action (diagnostic initial, lancement, recherche de financement)				
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	Année 1 : identification et création des stations d'autopartage, identification du prestataire Année 2 : contractualisation avec le prestataire, lancement du service, lancement de la campagne de communication. Année 3-4 : réalisation de l'enquête de satisfaction				

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	3 ETP	23 000€	1 576 téquCO2	0 GWh	10,64 GWh

Fiche Action n° 3.9						
Nom de l’Atelier : Se déplacer autrement						
Date de l'atelier						
Nom, Structure et Fonction du rédacteur						
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments						

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION					
Donnez un nom à votre action	Développer l’offre de service vélo sur le territoire					
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Action tout juste engagée : acquisition de kits de réparation vélo et de stations de gonflage pour les répartir le long de la Via Ardèche (sur notre territoire) et auprès de partenaires privés (rédaction de la convention en cours).					
Le ou les thématiques de cette action	Mobilité quotidienne Tourisme Qualité de l'air					
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Réduction des GES Favoriser les déplacements vélos quotidiens et touristiques					
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	Programmation du réseau ossature (2018-2022) Schéma départemental cyclable Schéma directeur commun aux 6 EPCI du sud Ardèche + poste chargée Mission Vélo mutualisé (ADEME) PLUi					
Quel acteur pour piloter l'action	CCBA					
Quels partenaires en soutien ?	Département, Communes, associations vélos, ADT/OTI, CDC voisines, élus					
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	• Répertorier les services existants (des sanitaires publics aux loueurs de cycles) : lister et identifier les manques. (service de location VAE longue durée voir fiche action 3.2) • Acquérir des équipements complémentaires utiles à faciliter l’usage des vélos (stationnements, kit de réparation etc…) • Trouver des partenaires pour améliorer les services (label accueil vélo + dépositaires d’équipements acquis par la CCBA : kit de réparation…) • Mailler l’ensemble du réseau ossature et les deux villes principales (Aubenas et Vals) de services complets. • Communiquer au fur et à mesure de la mise en place de services. • Créer une page web consacrée au déplacement vélo et aux services associés (Voir Fiche Action 3.4)					
Éléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	Favoriser l'implantation des stationnements vélos sur des surfaces artificialisées					
Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	- comparaison nombre de services aujourd’hui / nombre de services en fin d'action - retour des partenaires privés sur les demandes - nombre de consultations page web consacrée au vélo sur le territoire					
Quels objectifs en chiffres ?	- un complexe de services complets tous les 5 à 10 kms (sanitaires publics, point d'eau potable, hébergement et restauration accueil vélo, kit de réparation, stationnement, signalétique)					
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	- 13 Kit de réparation : 1171 € TTC - 6 stations de gonflage : 8052 € TTC - 2 sanitaires à lombricompost : 63 696 € TTC - communication : 2000 € TTC - Fonctionnement du matériel : 5 000€ /an					
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0,2 ETP					
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	- Kit réparation et station de gonflage : automne 2020 - Contractualisation avec partenaires fin 2020 / déploiement total : été 2021					

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d’EnR	Economie d’énergie
Total sur 6 ans	0.2 ETP/an	Investissement : 74 919 € TTC 5000 € /an en fonctionnement	778 téquCO2	0 GWh	5,32 GWh



4

**MODIFIER LES HABITUDES DE
CONSOMMATION POUR LES RENDRE
PLUS VERTUEUSES**



Fiche Action n° 4.1	
Nom de l’Atelier :	
Date de l'atelier	
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	
INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Optimiser la gestion de l’éclairage public
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Engagée
Le ou les thématiques de cette action	Maitrise de l’énergie, éclairage nocturne, trame noire
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	- Réduction des consommations d’énergie - Réduction de la pollution lumineuse
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	PNR des monts d’Ardèche étude trame noire
Quel acteur pour piloter l’action	Les communes et le SDE07
Quels partenaires en soutien ?	PNR des Monts d’Ardèche, CCBA
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	- Continuer la politique menée par le SDE07 concernant le remplacement des équipements existants par des matériels plus performants et plus économes, à un même niveau d’éclairage. - Valoriser les bonnes pratiques des communes et notamment au niveau de l'extinction nocturne pour inciter d'autres communes à le mettre en place - S'appuyer sur l'étude en cours du PNR pour sensibiliser sur la trame noire et la pollution lumineuse - Compléter cette étude par une analyse des spectres lumineux - Mettre en place des mesures permettant de réduire la pollution lumineuse
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	- Suite aux résultats de l'étude, étudier la mise en place de mesures permettant de réduire la pollution lumineuse : placer les éclairages aux endroits stratégiques, adapter l'éclairage aux usages et besoins du lieu, éteindre durant la nuit sinon limiter (un luminaire sur deux par exemple), adapter les ampoules : orientation vers le bas, consommation d'énergie, efficacité, intensité, couleur, recourir à la signalisation passive (systèmes réfléchissants...). La mise en place de telles mesures permet conjointement de réduire les consommations énergétiques et de favoriser l'intégration de la biodiversité nocturne en milieu urbain (trame noire).
Comment savoir que l’action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	- L'évolution de la consommation énergétique de l'éclairage public - Le nombre de mâts remplacés - Le nombre de communes pratiquant l'éclairage nocturne
Quels objectifs <u>en chiffres</u> ?	Remplacement des sources lumineuses obsolètes du territoire : 2 099 luminaires
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	Première estimation de 1,7 M€.
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0,3

Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	Immédiat pour l’action du SDE et dès 2021 pour la sensibilisation auprès des communes
---	---

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	0,3 ETP	1 700 000 €	50 téquCO2	0 GWh	4,5 GWh

Fiche Action n° 4.2

Nom de l’Atelier :

Date de l'atelier

Nom, Structure et Fonction du rédacteur

Coordonnées de la personne à contacter pour compléments

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Encourager l'alimentation locale et de qualité
Est-ce une action engagée ?	Première réflexion lors du TEPOS
Le ou les thématiques de cette action	- Maintien et développement des activités agricoles respectueuses de la santé et de l'environnement - Développement économique - Améliorer la visibilité et l'accès aux produits locaux sur le territoire - Attractivité du territoire, Marketing territorial - Développement d'emplois locaux et non délocalisables - Favoriser l'autonomie alimentaire du territoire
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	La crise du Covid-19 a enregistré une explosion de la consommation « locale ». Ceci démontre l'importance des circuits alimentaire de proximité et celle de relocaliser l'alimentation pour plus d'autonomie : les territoires disposant des circuits de proximité les plus efficaces sont aussi les plus résilients. L'agriculture a longtemps façonné notre territoire : des pratiques plus vertueuses en matière de santé et d'environnement permettent de rendre le territoire attractif et d'offrir des paysages de qualité (tourisme « vert »). Le territoire dispose d'un taux de chômage de plus de 17% : l'agriculture, en manque de main d'œuvre, apparaît comme une opportunité pour créer et pérenniser des emplois durables et non délocalisables, alors même que les populations agricoles sont vieillissantes. Le territoire dispose d'une offre conséquente de produits locaux, pas toujours connue et accessible : l'objectif est d'apporter une meilleure visibilité de tous les canaux proposant des produits locaux (vente directe, magasins de producteurs sur le territoire). Cela permettra de toucher des publics qui ne se sentent pas concernés par ces offres de produits (question financière et d'accès à l'information des lieux de vente etc.) Sensibiliser les restaurations collectives et les entreprises à l'utilisation des produits locaux.
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	Projet Alimentaire Territorial (prévu dans la Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, 2014) Loi EGalim (50% de produits bios ou 'de qualité' dans les restaurants collectifs en 2022) Plan régional Châtaigneraies traditionnelles
Quel acteur pour piloter l'action	CCBA (service économie, agriculture)
Quels partenaires en soutien ?	Ardèche le Goût, Chambre d'Agriculture, restaurants collectifs publics et privés, agriculteurs, transformateurs, lieux de vente de produits locaux, entreprises agro-alimentaires du territoire, Office de Tourisme Aubenas-Vals-Antraïgues, D'Ardèche et De Saisons (DADS), DIRECCTE, PNRMA, AgriBio, CIVAM, services tourisme, pôle seniors et enfance jeunesse CCBA, ICI C LOCAL, Bailleurs sociaux (accessibilité sociale : mise en place d'espaces de vente)
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	Tourisme gourmand - Faciliter le lien entre les producteurs et les entreprises proposant des repas lors de la saison estivale pour augmenter la part de consommation de produits locaux et créer un tissu économique local - Proposer des circuits touristiques « agri-alimentaires » sur le territoire autour des produits locaux Consommation de produits locaux en restauration collective - Réaliser un diagnostic alimentaire avec les EHPAD, crèches et primaires volontaires sur leur mode d'approvisionnement actuel (reprenre les questionnaires qui avait été menés lors de l'action TEPOS) - Organiser avec eux un événement « menu 100% local » - Déterminer la zone correspondant au « local » par filière (rayon d'approvisionnement) - Cartographier les producteurs souhaitant livrer la restauration collective - Déterminer les partenaires de cet événement - Cibler les participants volontaires - Communiquer autour de cet événement pour sensibiliser un large public et pas seulement les élèves ou leurs parents - Rendre cette action pérenne en augmentant régulièrement la part de produits locaux dans les assiettes, tout au long de l'année Accessibilité aux produits locaux - Recenser, cartographier physiquement les lieux de vente « en local » : part types de structure et de produits qu'ils produisent et commercialisent - Recenser numériquement les sites d'achat en ligne existants (pour connaître les commandes possibles sur internet) - Identifier des nouveaux lieux de vente pour favoriser l'accès aux produits locaux pour les populations défavorisées (exemple : QPV de l'opération Cœur de ville : faire se déplacer les producteurs à ces consommateurs) - Identifier de nouveaux horaires (exemple : des marchés l'après-midi, à la sortie des écoles...) - Communiquer sur les lieux de vente « en local » et les faire connaître à tous les publics - En lien avec DADS, proposer des paniers de produits locaux aux entreprises du territoire

Éléments conditionnant la mise en œuvre de l'action	'- Augmenter la part de produits locaux dans la restauration collective - Intégrer dans les marchés publics et dans les cahiers de charges pour la restauration collective déléguée un critère sur la certification AB des produits alimentaires pour favoriser ce type d'alimentation. - Conjointement sensibiliser dans la restauration collective à la lutte contre le gaspillage alimentaire, consommation de produits de saison, transformation des produits,.... Augmenter la lisibilité et l'accessibilité aux produits locaux - Communiquer et valoriser les possibilités existantes en termes de circuits courts : vente directe, AMAP, marché de producteur,...) - Création d'un label local
Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'établissements 'touristiques' impliqués Nombre d'établissements proposant une restauration collective impliqués % de produits locaux introduits sur l'année scolaire Nombre de producteurs impliqués Nombre d'évènements organisés Nombre de nouveaux lieux de vente ouverts
Quels objectifs <u>en chiffres</u> ?	X établissements touristiques impliqués 5 EHPAD / 15, et 3 crèches / 8 qui participent 25 % de produits locaux dans les établissements sur l'année
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	Communication
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	1 ETP pendant 18 mois sur le tourisme expérientiel 0.2 ETP pour le reste
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	2021 : pour le menu 100% local en EHPAD et crèches car accompagnement Ardèche le Goût 2021-2022 : tourisme gourmand Années suivantes : animation et sensibilisation pour favoriser l'utilisation des produits locaux

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d’EnR	Economie d’énergie
Total sur 6 ans	1,2 ETP	100 000 € sur 18 mois	0 téquCO2	0 GWh	0 GWh

Fiche Action n° 4.3	
Nom de l’Atelier : Hors atelier	
Date de l'atelier	
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	
INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Sensibiliser à la réduction des déchets
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	En cours
Le ou les thématiques de cette action	Alimentation - déchets
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Réduction des consommations d'énergie liées à la production et à la destruction des déchets Réduction des émissions de GES Réduction de la dépendance territoriale aux énergies fossiles Réduction de la part de la collecte et l'acheminement des déchets par la CCBA/individus
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	PAT
Quel acteur pour piloter l'action	CCBA
Quels partenaires en soutien ?	ADEME, écoles, associations (Zéro Déchet Sud Ardèche), entreprises, exploitants agricoles, coopératives, restauration collective (scolaire, santé, entreprises), associations VIE, Conseil Départemental de l’Ardèche, Recycl’Arts, SIDOMSA
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	1. Organiser le trophée Jeune&Co (sensibilisation scolaire) à insérer dans un grand évènement du territoire sur le thématique réduction des déchets : - Une malle à destination des scolaires pourrait être créée sur cette thématique - Organisation d’un marché (tenue de stand), ouvert à tous, pour l'accompagnement au changement 2. Accompagner la population : - Identifier une permanence physique ou à minima téléphonique pour aider au changement (conseil sur les alternatives zéro déchet etc.) - Organisation « défi famille zéro déchets » 3. Adapter le service de collecte aux besoins des usagers : - Collecte des sapins de Noël - Collecte des déchets verts - Collecte des bio déchets - Collectes des cartons (colis internet etc.) 4. Accompagner les entreprises à la réduction des déchets : - Sensibiliser les professionnels à l'économie circulaire : - Recenser les déchets spécifiques du territoire et les besoins en matière première (ex : création d'une déchetterie professionnelle, d'une matériauthèque etc.) - Organiser des temps d’échanges entre les entreprises pour partager les bonnes pratiques
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	- Mettre en place un défis famille Zéro Déchet. - Valoriser les initiatives existantes (communication...). - Favoriser l'usage de matériaux/ équipements réutilisables (exemplarité de l'EPCI lors des manifestations et activités).
Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d’actions mises en place auprès des particuliers Nombre d’interventions auprès des publics scolaires Nombre de restaurations collectives engagées dans la démarche Nombre de composteurs individuel distribués et utilisés Evolution du tonnage annuel de déchets alimentaires Nombre de familles engagées dans le défi Nombre de commerce en vrac
Quels objectifs en chiffres ?	Réduction de 10% du tonnage de déchets alimentaires et emballages produits sur 6 ans ;

Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	Sensibilisation et communication : 20 000 € tous les 2 ans Financement ADEME
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0,2 ETP pour coordonner et suivre les actions
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	Année 1 : définition du programme d'actions, mobilisation des acteurs, élaboration des documents de communication Année 2 : interventions auprès des publics scolaires et des entreprises Année 2-3 : lancement du défi famille zéro déchet

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	0,2 ETP	60 000€	0 téquCO2	0 GWh	0 GWh

Fiche Action n°4.4	
Nom de l’Atelier : Se loger et travailler dans des bâtiments sains et économes	
Date de l'atelier	
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	
INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Transmettre les écogestes aux utilisateurs des bâtiments (résidentiel et tertiaire,)
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Action à conforter et développer : - Des ateliers réalisés dans les logements en OPAH et ARA - Lien potentiel avec les actions de type visites à domicile réalisées par l'ALEC07
Le ou les thématiques de cette action	Maîtrise de la demande en énergie dans les bâtiments, changement de comportement, précarité énergétique, facture énergétiq
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Réduire les consommations énergétiques, garantir la durabilité des bâtiments Faire des économies financières Réduire la précarité énergétique Assurer un air sain en intérieur (audit ventilation) et faire le lien avec les problématiques santé / moisissures dans certaines situations (ex : CEI avec l'ARS)
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	Auto Réhabilitation Accompagnée, actions dans le cadre du FUL (Fond Unique Logement), politique du département de l'Ardèche sur la précarité énergétique, OPAH, PLH SPPEH (petit tertiaire privé)
Quel acteur pour piloter l'action	ALEC07 / CCBA service transition écologique
Quels partenaires en soutien ?	ADEME, ARS, SDE07, Centres sociaux, Bailleurs HLM, CCI, CMA
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	1. Action portée par la CCBA - Faire de la formation et de la sensibilisation en interne aux services de la CCBA pour montrer l'exemple (ex : communiquer u écogeste par mois à réaliser au bureau, challenge inter-service) - Communiquer régulièrement sur les gestes à adopter pour les particuliers dans leur logement (article sur site internet et magazine intercommunale etc.) - Relayer auprès des structures locales le dispositif AME pour la détection des ménages précaires (organisation d'une réunion co-organisée avec l'ALEC qui vient présenter le dispositif + envoi de brochures à ces structures) 2. Action portée par l'ALEC07 - Accompagner les maîtres d'ouvrage privés à la transmission des écogestes auprès de leurs salariés → un accompagnement de l'ALEC (x jours) pour les salariés sous réserve de non concurrence avec les missions des chambres consulaires - Communiquer régulièrement sur les gestes à adopter pour les particuliers dans leur logement (article sur le site internet de l'ALEC) au travers des évènements grand public et avec diffusion de support (papier et numérique) → guide des bonnes pratiques à distribuer (lien vers guides ADEME) - Mettre en place et réaliser des animations (en lien avec public copropriété, les bailleurs sociaux, les associations locales, centre sociaux...) - Visite AME (Accompagnement à la Maîtrise de l'Énergie) dans le cadre du dispositif de lutte contre la précarité du Département de l'Ardèche (si reconduction du programme en cours)

Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	- Sensibiliser sur les consommation énergétiques mais aussi d'eau , production de déchets, qualité de l'air
Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	1. CCBA Nombre d'agents sensibilisés 2. ALEC 07 Nombre d'animations et participants Nombre de guides distribués Nombre de type de publics sensibilisés Enquête de satisfaction
Quels objectifs <u>en chiffres</u> ?	Estimatif ALEC07 : 50 personnes sensibilisées par an, pour 2 animations + Visites AME + 1 Accompagnement de salariés d'entreprises
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	Temps humain dédié mais pas de budget supplémentaire pour l'action
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	1. CCBA 0.05 ETP 2. ALEC 07 animation écogeste : 2 animations par an financé via l'adhésion à l'ALEC07 Visite AME : à dimensionner en fonction du programme départemental
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	1. CCBA Année 1 : définition des supports et animation et lancement des premières actions de sensibilisation Années suivantes : montée en puissance 2. ALEC 07 Année 1 : définition des supports et animation et lancement des premières actions de sensibilisation Années suivantes : montée en puissance

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	0,05 ETP	0 €	2 509 téquCO2	0 GWh	20,88 GWh

Fiche Action n° 4.5

Nom de l’Atelier :

Date de l'atelier

Nom, Structure et Fonction du rédacteur

Coordonnées de la personne à contacter pour compléments

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics et formaliser la politique d’achat durable
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	La communauté de communes a déjà mise en œuvre une politique d’achat durable qui doit être mise à jour et renforcée.
Le ou les thématiques de cette action	Achat durable et responsable, marchés publics, développement durable
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	La Communauté de communes, à travers ses marchés publics de fournitures, de services et de travaux, mobilise de nombreuses ressources et participe activement à l’économie de son territoire. Le nombre de marchés publics, tous services confondus, est conséquent et en y intégrant des principes durables, cela permettrait de favoriser une économie verte et locale et des achats éco-responsables qui respecteront les principes du développement durable reposant sur : l’équité sociale, l’efficacité économique et le respect de l’environnement.
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	Délibération du 29/09/2010 prise par la CCPAV
Quel acteur pour piloter l’action	CCBA (service marchés publics)
Quels partenaires en soutien ?	
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	- Recenser les marchés publics de fournitures, de travaux et de services, dans lesquels des clauses ou des critères de choix auront le plus d’impact pour la protection de l’environnement et l’achat éthique. - Favoriser l’harmonisation des achats sur la base des achats réalisés par l’ensemble des services de la CCBA chaque année mais aussi des besoins à satisfaire - Intégrer aux cahiers des charges des marchés publics des clauses environnementales dès que possible - Mettre en œuvre des critères de jugement des offres relatifs à la performance environnementale et au développement durable : - Etablir un document sur fichier Excel, recensant par année, tous les marchés soumis à clause de développement durable ; - Ce fichier détaillera les clauses environnementales, durables ou sociétales ; - En cours d’exécution de marchés, contrôler que la ou les clauses sont respectées et notifier, au fur et à mesure des contrôles, sur le fichier Excel toutes les observations ; - Annuellement établir un rapport retraçant le nombre de marchés soumis aux clauses précitées et l’avancement de leur exécution et/ou inexécution ; - Au solde des marchés, remise aux prestataires une attestation du représentant de la collectivité aux fins de justifier qu’ils ont respecté leurs engagements au regard des clauses et qu’ils pourront présenter dans leurs futures candidatures à de nouvelles consultations - Le cas échéant, prévoir dans les documents du marché, des pénalités pour non-respect des clauses de développement durable - Mettre à jour la délibération de 2010 et la renforcer pour formaliser de nouveau la politique d’achat durable de la CCBA
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	Trouver des critères environnementaux types à utiliser dans les marchés publics : - Intégrer les enjeux environnementaux du territoire - Identifier et intégrer les contraintes et objectifs des plans et schémas globaux (SRADDET, objectif neutralité carbone,...) - Définir une grille de lecture et d’analyse des réponses au marché public (semi-quantitative ou quantitative sur tCOeq, kWh, m³ eau ha consommé, et autres domaines tels que l’éthique, la facilité de réparation des mobiliers...) pour définir l’acceptabilité - Intégrer la démarche ERC (Eviter Réduire Compenser) pour prendre en compte dès la phase amont des projets les impacts environnementaux potentiels et étudier des alternatives éprouvées et cohérentes d’un point de vue technique et économique (ex étudier le surcoût d’un bâtiment en bois mais également la quantité stockée,...)
Comment savoir que l’action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	- Rapport nombre de marchés comprenant des clauses de prise en compte des aspects environnementaux / nombre de marchés notifiés - Rapport nombre de marchés comprenant des critères de jugement des offres en lien avec les performances environnementales / nombre de marchés notifiés - Avancée de la délibération
Quels objectifs en chiffres ?	100 % des marchés publics intègrent des clauses environnementales pour que 50% des marchés attribuées soient plus respectueux de l’environnement
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	0 €

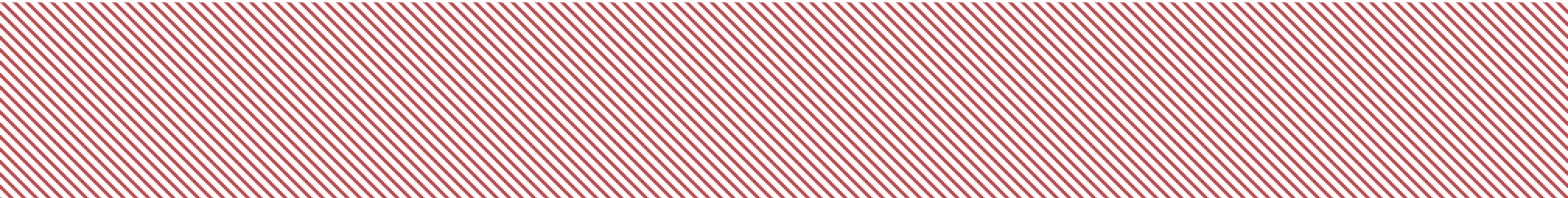
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0.1 ETP pour recenser les marchés, déterminer les clauses environnementales, mettre à jour la délibération				
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	2021 : recensement des différents marchés et achats publics de la CCBA (continuité car cette procédure existe depuis 2018) Pour tous les nouveaux marchés : intégration des nouveaux critères environnementaux				
Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	0,1 ETP	0 €	0 téquCO2	0 GWh	0 GWh

Fiche Action n° 4.6	
Nom de l’Atelier : Hors atelier	
Date de l'atelier	
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Réduire et modifier les consommations de la ressource en eau
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	En cours
Le ou les thématiques de cette action	Economies d’eau Adaptation au changement climatique
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	• Diminution de la consommation • Baisse du cout de facturation pour la collectivité • Exemplarité de la collectivité • Adaptation aux futures contraintes de ressources
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	PLUi Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Compétence Eau des communes SAGE
Quel acteur pour piloter l’action	CCBA
Quels partenaires en soutien ?	EPTB Ardèche, Etat, communes, Agences de l'eau, Département, CCI, Chambre d’agriculture, Club d’entreprises, Police de l’eau, Déléataire de la ressource en eau sur le territoire
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	• Sensibilisation des agents et services de la collectivité : ◦ Etablir un plan de communication sur les économies d'eau pour les services des communes et de la CCBA ◦ Organisation de réunions de sensibilisation en interne ◦ Participation des agents à des évènements de sensibilisation des publics scolaires et du grand public • Favoriser la récupération des eaux pluviales : ◦ Identifier les potentiels de récupération des eaux pluviales (toitures, analyse des précipitations annuelles, cuve et récupérateurs inutilisés à réhabiliter) ◦ Sélectionner les lieux prioritaires et communiquer auprès d’eux afin de favoriser la mise en place de moyens c ◦ Envisager le vote d'une aide financière de la CCBA à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers ◦ Sensibiliser les populations à la gestion durable de la ressource : ateliers, conférences, tutoriels, formation • Achat et fourniture de matériel hydro économe à destination des particuliers et des bailleurs sociaux • Mettre en place des projets pédagogiques ◦ Organiser des concours et évènementiels sur les bonnes pratiques pour économiser la ressource en eau ◦ Proposer ses évènements aux scolaires du 1^{er} degré (primaire et maternelle) • Coordonner l’action de la CCBA avec l’action de l'EPTB par rapport à cette thématique (distribution matériels, projet scolaires etc.)
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	'- Protéger les zones humides et leurs fonctions hydrologiques et hydrauliques (régulation quantité d’eau), biogéochimiques (épuration de l'eau, stockage carbone), biologiques et écologiques (corridors, habitats,...) en les sanctuarisant (documents d'urbanisme) - Sensibiliser aux gestes économes en eau - Aide à l'achat de matériels hydro économes (mousseur,) - Favoriser l'infiltration des eaux pluviales (utilisation de revêtements perméables dans les aménagements). - Travailler sur la suppression des systèmes d'arrosage (couvert végétal, paillage, oyats...) - Proscrire l'arrosage des espaces verts et les paillages plastiques dans les nouveaux projets et renouvellement d'espaces verts (à inclure dans le PLUi - Planter des espèces végétales faiblement consommatrices d'eau et ne nécessitant pas d'arrosage, non susceptible de développer des problèmes allergènes - Etudier les fuites réseaux Sensibiliser sur les incidences de l'artificialisation des sols : - Utiliser les sols déjà artificialisés et éviter les consommations d'espaces - Favoriser les sols perméables permettant l'infiltration des eaux pluviales dans les projets d'aménagement
Comment savoir que l’action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Quantité d'eau économisée (m3) Nombre de sessions de sensibilisation réalisées Nombre d'agents sensibilisés Nombre de récupérateurs installés et réhabilités Nombre et montant d'aide allouée Nombre de matériel distribués Nombre d'évènement scolaires organisé Nombres d'élèves sensibilisés
Quels objectifs en chiffres ?	10% d’économies d’eau

Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	Aide aux particuliers : CCBA : 17 000€, financement agence de l'eau : 50 000€ Etude des potentiels de récupération d'eau : 10 000 € Communication : 3 000 €
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0,2 ETP annuel pour organiser le travail de détection des fuites et le plan de correction, puis pour organiser la sensibilisation e mobilisation des agents
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	Année 1 : identification des potentiels de récupération, réflexion à l'organisation des projets pédagogiques Années suivantes : sensibilisation et mobilisation des agents, communication auprès du grand public, distribution de matériel et d'aide, organisations des projets pédagogiques

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	1,2 ETP	80 000€		90kWc	



5

**MAINTENIR NOTRE QUALITE DE VIE ET
NOS ACTIVITES**

Fiche Action n° 5.1	
Nom de l’Atelier : Circuler autrement sur le territoire	
Date de l'atelier	
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	
INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Sensibiliser les citoyens et les élus aux impacts du changement climatique
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle
Le ou les thématiques de cette action	Changement climatique, changement de comportement, sensibilisation, mobilisation citoyenne, adaptation
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Le but de cette action est de permettre de sensibiliser sur les impacts du changement climatiques, comment va évoluer le climat à long terme et comment il est possible de s'y adapter car chacun joue un rôle important dans la lutte contre le réchauffement climatique.
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	PLUI, Scot
Quel acteur pour piloter l’action	ALEC07
Quels partenaires en soutien ?	CCBA, Ademe, CAUE 07
Traduisez opérationnellement votre action (dîtes toutes les étapes de sa mise en œuvre)	- Communiquer et vulgariser les impacts du changement climatique pour notre territoire sur le court, moyen et long terme : - Organisation d'ateliers à destination du grand public et/ou des élus (10 personnes par ateliers environ) Ateliers sous la forme de : - première demi journée = présentation de la « fresque climatique » - seconde demi journée = travail de repérage des effets constatés dus au changement climatique à l'échelle du département (questionnement des participants et positionnement sur cartographie des lieux impactés et des phénomènes observés) - troisième demi journée = recherche d'actions collectives d'adaptation et accompagnement à la concrétisation d'une action portée par le groupe - Se servir des moyens de communication existants pour diffuser des informations (facebook, internet, magazine intercommunal etc.) - Communiquer sur les possibilités d'adaptation au changement climatique : - Diffuser les actions collectives d'adaptation retenues et intégrer dans le PLUI des notions liées à l'adaptation - Conseiller les particuliers pour des constructions durables et diffuser auprès du grand public le guide éco construire (voir action 1.7)
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	Sensibilisation aux enjeux transverses liés au CC (exemple : fresque du climat)
Comment savoir que l’action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de guides diffusés Nombre de personnes sensibilisées

Quels objectifs <u>en chiffres</u> ?	Première demi journée : x2 animations = 1 pour grand public + 1 pour élus Seconde et troisième demi journée : à approfondir → hors socle de base = financements supplémentaires à prévoir éventuellement
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	Fresque climat : compris dans l'adhésion à l'ALEC07 Estimatif : Effets et phénomènes constatés + Recherches d'actions collectives = 3000 € (+300€ pour une journée d'atelier en plus) Le coût peut être mutualisé si d'autres collectivités sont intéressées par cette action.
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	⑩ Fresque climat → 1 jour salarié ALEC07 par animation Estimatif : ⑩ effets et phénomènes constatés → 5 jours pour 1 salarié ALEC07 pour la recherche d'outils + préparation de l'atelier (pour 1 atelier). - compter 1 jour supplémentaire pour un atelier en plus ⑩ Recherches d'actions collectives → 5 jours pour 1 salarié ALEC07 pour la recherche d'actions collectives + 1 accompagnement à la concrétisation
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	1^{er} semestre 2021 : création des ateliers 2^{ème} semestre 2021 : réalisation des ateliers

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d’EnR	Economie d’énergie
Total sur 6 ans	0 ETP	6 000 €	0 téquCO2	0 GWh	0 GWh

Fiche Action n° 5.2

Nom de l’Atelier : Circuler autrement sur le territoire

Date de l'atelier

Nom, Structure et Fonction du rédacteur

Coordonnées de la personne à contacter pour compléments

INTITULE	DETAILS DE L'ACTION
Donnez un nom à votre action	Sensibiliser et accompagner les décideurs politiques aux pratiques d’aménagement durable
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle
Le ou les thématiques de cette action	Adaptation au changement climatique, Aménagement, Urbanisme, Biodiversité
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Le changement climatique impose au climat Ardéchois des étés de plus en plus chaud. Afin de limiter le phénomène de canicule, il est nécessaire de modifier les pratiques d'aménagement pour s'adapter aux changements et lutter contre les ilots de chaleur (réintroduire de la nature en ville, orientation des bâtiments différents, ombrage sur certains espaces etc.). Cette action a pour but de sensibiliser les élus à ces nouvelles pratiques afin de massifier leurs utilisations.
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	PLUI, Scot, SRADDET, PLH
Quel acteur pour piloter l'action	CCBA
Quels partenaires en soutien ?	CAUE 07, Architectes, Urbanistes, ALEC 07
Traduisez opérationnellement votre action (dîtes toutes les étapes de sa mise en œuvre)	- Sensibiliser les élus à des pratiques durables d'aménagement, plus respectueuses de l'environnement et permettant de s'adapter au changement climatique (diffusion d'informations) - Réaliser un recueil des bonnes pratiques mises en œuvres sur d'autres territoires - Proposer des visites et des activités à destination des élus pour leur faire prendre conscience de l'importance de la végétalisation dans les centres villes (exemple : envie d'arbre en vie du CAUE). - Communiquer sur l'accompagnement possible par le CAUE de l'Ardèche : - Conseils pour leurs projets d'aménagement - Formations destinés aux élus et agents des collectivités - Diffuser un guide sur les pratiques d'aménagement permettant de s'adapter au changement climatique (voir fiche1-5)
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	- Développer les d'Analyses Environnementales de l'Urbanisme permettant une meilleure intégration des enjeux environnementaux - Intégrer la sensibilisation sur les thématiques (qualité de l'air, ilots de chaleur urbains et risque canicule, bénéfice de la nature en ville, mobilité douces,...)
Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de projets accompagnés Nombre d'élus sensibilisés
Quels objectifs en chiffres ?	1 visite ou activité par an 1 aménagement par an qui intègre des critères d'adaptation au changement climatique
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	Communication : 10 000 €
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0,1 ETP
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	2021 et années suivantes : Diffusion d'informations auprès des communes régulièrement et organisation de visites

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	0,1 ETP	10 000 €	0 téquCO2	0 GWh	0 GWh

Fiche Action n°5.3

Nom de l’Atelier :

Date de l'atelier

Nom, Structure et Fonction du rédacteur

Coordonnées de la personne à contacter pour compléments

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Créer un Espace Test Agricole avec serre photovoltaïque, lieu test « pépinière d’entreprises » agro-écologique pour maraîchage, arboriculture et PPAM
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle
Le ou les thématiques de cette action	- Favoriser l'installation - Développer les circuits courts - Modifier les pratiques agricoles - Adaptation des cultures - Alimentation locale - Energie renouvelable
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Plus de la moitié des agriculteurs en France ont plus de 55 ans: ce constat, également valable sur la CCBA, questionne sur le renouvellement des populations agricoles dans les années à venir. L'augmentation du nombre d'installés hors cadre familial (qui atteint 1/3 en 2018), pousse à reconsidérer le processus d'installation, à travers un accompagnement du porteur de projet et sa découverte progressive du métier. En effet, pour ces nouveaux agriculteurs et agricultrices, les freins sont nombreux : accès au foncier, investissements à l'installation, accès aux aides publiques, insertion au sein du territoire et dans les réseaux agricoles, ... Aussi, pour lever ces freins, l'Espace Test Agricole (ETA) permet une « mise en condition réelle » du métier d'agriculteurs, en proposant au porteur de projet des aménagements qu'il n'aurait pas pu trouver autrement : -un cadre légal d'exercice du test d'activité permettant l'autonomie de la personne ; -des moyens de production (foncier, matériel, bâtiments, etc...) ; -un dispositif d'accompagnement et de suivi. Ces facilités permettront au porteur de projet, en cas de succès, de développer son activité sur le territoire : il agit comme une sécurisation du parcours d'installation des porteurs de projets agricoles, et favorise les installations de personnes non issues du monde agricole. A l'échelle du territoire, cette action permet de soutenir le maintien et le développement des activités agricoles et de l'économie locale, de répondre à la demande croissante des consommateurs en produits locaux en redéployant une agriculture de proximité, de développer des ENR. L'espace-test est donc un levier d'insertion professionnelle et d'emploi, de renouvellement des activités et de développement économique. Par ailleurs, cet ETA se veut être un lieu de sensibilisation et d'apprentissage en créant des liens avec le CFPPA et le lycée agricole Olivier de Serres (formations), ainsi qu'un lieu de test sur les pratiques agricoles durables, adaptées au changement climatique. Favoriser le stockage de carbone; Sensibilisation à la réduction des intrants (engrais, pesticides) et à l'agriculture biologique, MAEC
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	- SCOT/PLUi - Projet Alimentaire Territorial (prévu dans la Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, 2014) - Loi EGalim (50% de produits bios ou 'de qualité' dans les restaurants collectifs en 2022)
Quel acteur pour piloter l’action	CCBA
Quels partenaires en soutien ?	RENETA, SAFER, CA07, NaturaScop, CFPPA, ADDEAR, AgriBio, CIVAM, Lycée Agricole Olivier de Serre, Le Pradel
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	- Recherche du foncier disponible supérieur à 1 ou 2ha, possédant moins de 4% de pentes et à proximité des réseaux (eau, électricité...) - Structurer le projet juridiquement (statuts, type de bail...) - Trouver des porteurs de projets - Trouver un équipementier pour la pose des PV sur serre et pour le matériel agricole - Organiser l'offre : accueil, formations plusieurs fois/an
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	- Ne pas artificialiser de nouvelles zones pour l'installation de la serre photovoltaïque. - Privilégier les espèces végétales faiblement consommatrices d'eau et non susceptibles de provoquer des problèmes allergènes. - Favoriser la séquestration carbone dans les sols agricoles et les haies - Être vigilant sur le type d'agriculture favorisé
Comment savoir que l’action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	- Nombre d'agriculteurs installés - Surfaces/volumes de la production agricole - Signes officiels de qualité et des marques spécifiques (exemple : AB, HVE..) - Nombre de visites / formations par an

Quels objectifs <u>en chiffres</u> ?	500 m2 (9kWc pour couvrir 50m2, donc 90kWc)
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	- Matériel agricole (170 000€, cf étude Atouts Bouts d’Champs) - Etude de faisabilité (20 000€) - (Location d'une serre PV : « serre PV gratuite » (hors terrassement, équipements intérieurs pour pilotage agricole) - Installation de PV sur la serre 9Pwc : 18 000 euros : 180 000 euros) - Coût de fonctionnement à prendre en compte : 1500€ tous les 10 ans
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	- Gestion, accueil, formation dans le lieu : 1 ETP
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	- 2021 : conception du projet - 2022 : acquisition du matériel, du foncier, construction et mise en place de la serre PV - 2022-2023 : premiers agriculteurs hébergés

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d’EnR	Economie d’énergie
Total sur 6 ans	1 ETP	371 500€	0 teqCO2	0 GWh	0 GWh

Fiche Action n° 5.4	
Nom de l’Atelier : Maintenir notre qualité de vie et nos activités	
Date de l'atelier	08 avril 2019
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	Lucie Fargier, chargée de mission développement économique CCBA
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	l.farguer@ccba.fr 04 75 35 78 77

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Evaluer les impacts du changement climatique sur les filières agricoles et s’y adapter
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle
Le ou les thématiques de cette action	- Innovation - Adaptation aux changements climatiques - Favoriser le stockage de carbone dans la biomasse - Sensibilisation à la réduction des intrants (engrais, pesticides) et à l'agriculture biologique, MAEC
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Permettre le développement des activités agricoles en lien avec les effets des changements climatiques. Favoriser le développement de cultures complémentaires et l'accroissement de la diversité de l'assolement Améliorer la vie du sol, lutter contre les ravageurs, les plantes envahissantes
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	- SCOT - PRSE (plan régional santé environnement) - Plan national de lutte contre les espaces exotiques envahissantes
Quel acteur pour piloter l’action	Chambre agriculture 07
Quels partenaires en soutien ?	- Lycée Agricole, Pradel - Associations - CUMA - GIE - Agribio - Coopératives
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	- Identification des nouvelles cultures mieux adaptées aux changements climatiques (cultures faiblement consommatrices d’eau, favoriser la séquestration carbone dans les sols agricoles et les haies, risque de feu de forêt…) - Mise en place de nouvelles filières de formation en local sur ces nouvelles cultures et pratiques - Mise en place d’ateliers de formation de courte durée
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	'- Accompagner les exploitant.e.s agricoles à la réduction de l'utilisation d'intrants azotés, de pesticides (exemple : couverture permanente des sols, semis sous couvert végétal, mélange des cultures, désherbage mécanique, associations céréales légumineuses, rotation des cultures,...) - Accompagner aux changements de pratiques vis-à-vis des consommations d'eau en suivant la séquence E R C (choix de cultures moins consommatrices d'eau, systèmes d'irrigation optimisées, couvert végétal,...) - Accompagner les exploitant.e.s agricoles pour accéder au MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques) - Valoriser les bonnes pratiques en terme de stockage carbone
Comment savoir que l’action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	- Nombre de participants aux programmes de formation - Nombre d'agriculteurs formés - Nombre d'hectares de nouvelles cultures - Consommation d'eau liée à l'irrigation (m³ évité) - Stockage carbone dans la biomasse (kg CO2 stocké)
Quels objectifs <u>en chiffres</u> ?	Conversion de 5% des cultures vers de nouvelles essences – impact GES de -10% sur le secteur agricole sur les 6 ans du PCAET
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	- Support de communication : 3000 euros
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	- Définition contenu de la formation (10 jours) : 0,05 ETP - Réalisation des formations de courte durée : 3j/an - Faire fonctionner le tout : total : 0,2 ETP
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	- Définition du contenu de formation : 10 jours - Réalisation des formations : 3j/an, tous les ans, avec 15 personnes à chaque fois

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d’EnR	Economie d’énergie
Total sur 6 ans	0.2 ETP	3 000 €	4 800 téqCO2	0 GWh	0, GWh

Fiche Action n°5.5	
Nom de l’Atelier : Se loger et travailler dans des bâtiments sains et économes	
Date de l'atelier	08 avril 2019
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	NOHARET Hélène – CCBA / DST
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	H.noharet@cdcba.fr

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Encourager l’utilisation des matériaux biosourcés
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle
Le ou les thématiques de cette action	Maitrise de l’énergie et santé, résidentiel, agriculture, développement économique
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Développer une économie vertueuse, apporter des compléments financiers aux agriculteurs (ex. paille), redécouvrir des matériaux locaux dans la construction, améliorer la performance énergétique des nouvelles constructions / projets de rénovation, Réduction de la dépendance aux matériaux importés et aux énergies fossiles (moindre transport), Adaptation des matériaux au changement climatique (isolation,)etc. Réduction de la dépendance aux matériaux importés et énergies fossiles; Adaptation des bâtiments au changement climatique
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	PLH, OPAH, PLUI
Quel acteur pour piloter l’action	CCBA
Quels partenaires en soutien ?	ALEC 07, Chambre des métiers, architectes, entreprises, CRPF, FIBOIS, FFB, CAPEB, MSA, CAUE, PNR des Monts d’Ardèche, Chambre d’Agriculture
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	- Bonifier les aides allouées aux particuliers qui utilisent des matériaux bio-sourcées (voir fiche 1.4 pour les aides financières) - Sensibiliser les communes, les particuliers et les professionnels du territoire à l'utilisation de ces matériaux - Communiquer et organiser des visites de rénovation ou construction exemplaires utilisant des matériaux biosourcées - Favoriser le recours aux matériaux biosourcés dans la commande publique et dans les opérations de rénovations et de constructions neuves portés par la Communauté de communes - Inciter les constructeurs, les collectivités et les particuliers à utiliser ces matériaux, notamment via les documents d'urbanisme - Faire un état des lieux de la filière de production de ces matériaux et une analyse des besoins pour massifier l'utilisation de ces matériaux - Recenser les différents matériaux avec leur utilisation dans le bâtiment (isolation, bois d’œuvre, etc.) - o Recenser les agriculteurs ou les entreprises qui en produise, les architectes / entreprises qui les prescrivent déjà - o Analyser les obstacles, difficultés rencontrées par la filière (ex. problème de demande, manque de formation pour les professionnels du bâtiment) - o Définir les besoins en accompagnement (producteurs, prescripteurs, professionnels du bâtiment) - o Analyser les attentes et perception des utilisateurs finaux et prescripteurs « traditionnels » - Définir un plan d’actions permettant de massifier la production locale de ces matériaux
Comment savoir que l’action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de chantiers mis en œuvre, nombre d’exploitations agricoles intéressées, nombre de nouveaux matériaux proposés par les entreprises de construction, qualité des matériaux produits,, nombre de visites organisées, pourcentage d’utilisation des matériaux biosourcées dans la commande publique, nombre d’aides bonifiées attribuées, perception des matériaux biosources par les utilisateurs potentiels (intéressés ? Avec des réserves particulières ?)
Quels objectifs en chiffres ?	30 maisons ou chantiers réalisés à partir de matériaux biosourcés. 0.001% d’économies d’énergie sur le résidentiel en 6 ans mais une filière locale créée et de l’activité économique.
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	A identifier sur la base du plan d'action et de l'analyse stratégique (communication, formation des professionnels du bâtiment, aide à la filière agricole pour se structurer / s’équiper). Estimation : 20.000€ sur 6 ans
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0.5 ETP (animation)
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	2021 – 2026 : accompagnement / animation de la filière 2022 : Etat des lieux 2023 : établissement du plan d'actions à long terme

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d’EnR	Economie d’énergie
Total sur 6 ans	0.5 ETP	20 000 €	5 téqCO2	0 GWh	0, 03 GWh

Fiche Action n° 5.6	
Nom de l’Atelier : Hors atelier	
Date de l'atelier	
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	
INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Renforcer la gestion forestière et la valorisation des produits bois par le désenclavement des massifs
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle
Le ou les thématiques de cette action	- Energies renouvelables - Eco-matériau bois et construction/rénovation - Maintien et développement de la filière Forêt-Bois - Adaptation au changement climatique - Développement économique - Développement d’emplois locaux et non délocalisables
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	La filière forêt-bois est identifiée comme un pilier de la croissance verte, dans la transition climatique, écologique et énergétique so réserve de s’inscrire dans un cadre de gestion durable, locale et multifonctionnelle. Alors que le taux de boisement de la Communauté de communes est de 50%, la valorisation de la forêt et de ses ressources reste faible. Une amélioration de l’accessibilité des massifs doit être envisagée, pour mieux valoriser la filière bois local et encourager des pratiques sylvicoles durables. Le développement de la filière bois-énergie en employant la ressource locale permettrait de réduire la consommation d’énergies fossiles et la pollution afférente. L’utilisation de bois construction local, matériel bio-sourcé stockant du carbone, offre des opportunités de construction ou de rénovation écologiques tout en dynamisant l’économie et l’emploi local dans une logique d’économie circulaire. Une gestion adaptée au changement climatique et durable des forêts permet l’augmentation du stockage carbone.
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	Plan départemental Forêt Bois
Quel acteur pour piloter l’action	CCBA service agriculture/sylviculture
Quels partenaires en soutien ?	SDE 07, Département 07, Chambre Agriculture, entreprises forestières locales, ONF, FIBOIS, CRPF, Communes Forestières (COFOR), ASLGF, ASAM, PNR
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	- Engagement dans le projet « Territoire Forestier Innovant » en partenariat avec les COFOR et autres partenaires pour identifier un schéma de dessertes intercommunal : - Diffusion d’un questionnaire à destination des élus - Elaborer un diagnostic forestier territorial (attentes des élus, voirie, entreprises et débouchés) pour identifier les massifs prioritaires - Identifier et porter les actions prioritaires - Renforcer l'utilisation du bois local dans les marchés publics - Ecrire un marché public de référence pour utiliser le bois local dans les constructions publiques - Diffuser un guide des bonnes pratiques de la construction bois - Mettre en avant des retours d'expérience et de réalisations en bois local - En lien avec l'animation des COFOR, organiser une demi-journée de visites à destination des nouveaux élus (avantages du bois local, gestion durable de la forêt, développement du bois énergie) - Favoriser le développement du bois énergie (voir fiche 2.3) - Encourager les modes de sylvicultures durables face au changement climatique - Accompagner les communes et les groupements forestiers dans la communication et sensibilisation du grand public - Développer des circuits, installations ou actions pour une meilleure compréhension des besoins de gestion de la forêt (coupes notamment) - Bois construction / réhabilitation des logements - Bois énergie : amélioration de la qualité du chauffage bois pour la qualité de l'air - Risques incendies et entretien des parcelles - Favoriser l'utilisation du bois local pour la réalisation de mobilier urbain : - Augmenter le pourcentage d'utilisation du bois local dans les commandes publiques de mobilier urbain ou d'aménagement urbain (banc, barrière etc.) - Crée un partenariat avec les filières de formation du territoire (ébéniste etc.)

Eléments conditionnant la mise en œuvre de l'action	'- Développement du bois d'œuvre avec essences locales ou adaptées au changement climatique - Intégrer la biodiversité dans une gestion forestière durable (éviter les monocultures, porter une attention aux périodes et fréquences de coupes et tailles, prendre en compte les continuités écologiques)
Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de projet identifiés Nombre de massifs identifiés, nombre de pistes (ou places de dépôt) créées, nombre de réunions réalisées, nombre de commandes publiques passées comportant un volet bois local, ... Taux d'utilisation du bois local par les entreprises et les marchés publics
Quels objectifs <u>en chiffres</u> ?	Atteindre 30% d'utilisation du bois local par les entreprises et les marchés publics
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	Adhésion cofor : 6600 € /an
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0.2 ETP
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	2020 : diagnostic forestier 2021 : animation auprès des collectivités et des particuliers (organisation des visites etc.) Années suivantes : suivi des dossiers engagés

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	0,2 ETP	39 600€	0 téqCO2	0 GWh	0 GWh

Nom de l’Atelier :

Date de l'atelier

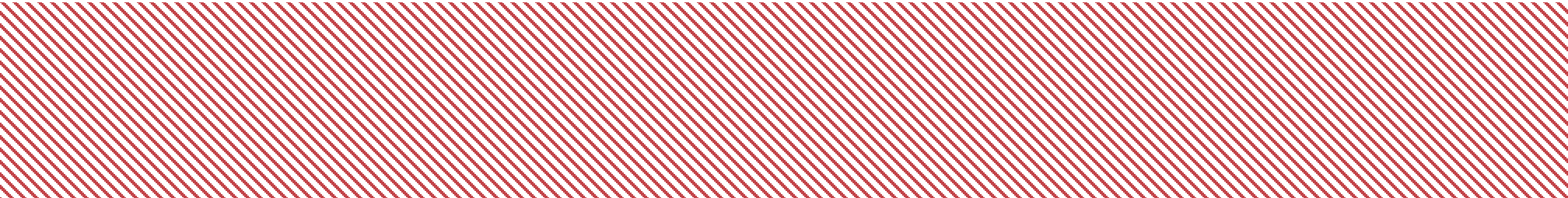
Nom, Structure et Fonction du rédacteur

Coordonnées de la personne à contacter pour compléments

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Mobiliser les entreprises sur les thématiques énergie climat
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Action nouvelle
Le ou les thématiques de cette action	Economie, transition énergétique
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	Les entreprises ont un rôle important à jouer au niveau de la transition écologique, tant au niveau de leurs consommations d'énergie, de leurs déchets, de leurs matières premières etc. L'objectif de cette fiche est de créer un réseau impulsé par la CCBA afin de pouvoir renseigner les entreprises sur divers sujets énergétique et climatique : aides financières disponibles, politique RSE, retour d'expérience d'autres entreprises qui sont passées à l'action, économie circulaire etc. Les entreprises du territoire ont certainement des synergies à développer ensemble par le biais tout d'abord d'une meilleure « interconnaissance » de leurs process, besoins d'approvisionnement, déchets produits, ...Des projets de mutualisation pourraient êt envisagés
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	Diag de la CCI et de la CMA, Dispositifs d'aides de l'Ademe
Quel acteur pour piloter l'action	CCBA
Quels partenaires en soutien ?	CCI 07, CMA 07, communes, clubs d'entreprises
Traduisez opérationnellement votre action (dîtes toutes les étapes de sa mise en œuvre)	- Utiliser et enrichir l'observatoire économique de la CCBA pour mieux connaître les entreprises présentes sur le territoire et qualifier leurs actions - Améliorer le relationnel entre la CCBA et les entreprises, proposer des occasions d'échanges, d'émulation entre acteurs économiques du territoire : - Créer des évènements réguliers pour informer les entreprises sur des sujets précis (aides financière, diag énergie etc.) - Identifier un groupe d'entreprises pouvant se réunir régulièrement autour des enjeux énergétiques et climatiques - S'appuyer sur les diagnostics déchets et sur la mise en réseau créée pour introduire les notions d'économie circulaire (approvisionnement durable, éco conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, recyclage etc.) - Accompagner et renseigner les entreprises en fonction de leur projet : orienter vers les structures d'accompagnement dédiées - Promouvoir les dispositifs d'accompagnement proposés par les partenaires consulaires et ADEME : Diagnostics artisans et commerçants.... Inciter via la création d'un réseau local à l'optimisation des flux (énergie, déchets, eau, mobilité, matières premières etc.) , des consommations énergétiques, renforcer les synergies entre les entreprises du territoire - Etablir une « cartographie » de tout ce qui se fait au niveau de l'écosystème local, partager les bonnes pratiques - Communiquer sur les initiatives innovantes du territoire et sur les retour d'expériences des entreprises locales (ex : Baush et Lomb, Sabaton etc.) - Retravailler/refondre les règlements d'attribution des aides directes aux entreprises pour y inclure des critères en lien avec le objectifs du PCAET
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	'- Faire le lien avec les 7 piliers de l'économie circulaire dans la définition de l'ADEME : approvisionnement durable, éco-conception écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage et de recyclage) et les nombreux dispositifs de financements (crédit impôt recherche, appels à projet ADEME,...) . - Pour optimiser les co-bénéfices de l'action intégrer dans sa traduction opérationnelle les différentes thématiques pour lesquelles de synergies peuvent être identifiées : énergie, déchets, eau, mobilité, matières premières, usage de bâtiment,... La question de l'énergie peut être une porte d'entrée permettant ensuite de décliner l'approche sur les autres flux. - Lien possible avec des partenaires extérieurs (opération ADEME "TPE-PME Gagnants sur tous les coûts), animation via les chambres consulaires ou les conseils de développement économique à l'échelle des collectivités.
Comment savoir que l'action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	- Nombre d'entreprises présentes aux évènements - Nombre de participants réguliers - Nombre de prises de contact auprès des consulaires pour des diagnostics
Quels objectifs <u>en chiffres</u> ?	2 évènements par an

Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	5000 € : communication
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	Prospection entreprise et mise en œuvre de l'action : 0.2 ETP
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	2021 : enrichir l'observatoire des entreprises, travailler les règlements d'attribution et organiser les premiers évènements. Années suivantes : pérenniser l'organisation de réunion et la mobilisation des entreprises

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	0,2	5 000 €	0 téquCO2	0 GWh	0 GWh



ANNEXES: **ACTIONS TRANSVERSALES**

Fiche Action n° 0.1	
Nom de l’Atelier : Hors Atelier	
Date de l'atelier	26/11/2019
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	Hélène NOHARET - CCBA
Coordonnées de la personne à contacter	

INTITULE	DETAILS
Nom de l’action	Assurer la gouvernance, le pilotage, le suivi et l’évaluation du PCAET
Type d'action	Nouvelle
Thématiques de l'action	Transversale
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	- S'assurer de la bonne réalisation/appropriation du PCAET - Suivre et évaluer les actions afin de pouvoir les ajuster si besoin (difficultés de mise en œuvre, etc) - Présenter aux pilotes et partenaires les niveaux de réalisation et les impacts sur le territoire (GES évités, kWh produits ou évités) - Mobiliser et renforcer autour de la dynamique du PCAET - Informers les parties prenantes sur la mise en œuvre, les réussites et les difficultés
Articulation avec les politiques publiques	SCoT, SRADDET, PLUI
Acteur pilote de l'action	CCBA
Partenaires envisagés	Communes, porteurs d'actions du PCAET + les partenaires et pilotes de toutes les fiches
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	Gouvernance - Déterminer la modalité de coordination du Plan Climat sur le territoire (le SDE 07 et la DDT coordonnent la démarche à l'échelon départemental), - Définir un binôme de projet (élu et technicien) qui suit le PCAET tout au long de la démarche - Pérenniser et adapter le groupe-projet PCAET et les instances de pilotage mises en place pour favoriser la transversalité et la mobilisation nécessaire à la politique climat-air-énergie du territoire - Fixer un calendrier avec des réunions de suivi du Comité Technique et du Comité de Pilotage sur toute la durée du Plan Climat et systématiser les échéances de rencontre et de consultation du COTECH PCAET - Développer des modalités de travail spécifiques avec les directions ressources (ressources humaines, déchets, bâtiments, juridique, communication...) autour du plan d'action climat énergie, - Définir et mettre en œuvre l'articulation entre la démarche PCAET et les autres démarches du territoire (projet de territoire...), - Développer l'acculturation thématique des élus et des services aux enjeux du PCAET (organisation de temps de formation, mise à disposition des élus et agents des informations relatives à la mise en œuvre PCAET), - Travailler avec chaque service à la cohérence des politiques au regard des enjeux climatiques et favoriser la transversalité. Suivi et évaluation - Organiser un temps de restitution annuel auprès de la société civile - Créer un comité de suivi regroupant tous les partenaires identifiés dans le PCAET, y compris les élus des structures identifiées (en lien avec le COTEC du PCAET), - Mettre en place un dispositif de suivi annuel de la mise en œuvre du PCAET (utilisation de l'outil Prosper) - Choix des indicateurs de suivi (qui prendront notamment en compte l'évolution démographique du territoire) - Construction du plan de mobilisation des acteurs et services dans le suivi du programme, - Processus de restitution à destination des élus et de la direction générale, des acteurs du territoire - Après chaque évaluation annuelle, redéfinir les objectifs chiffrés des actions selon l'état d'avancement et les premiers résultats obtenus (voir les nouvelles ambitions politiques ou règlementaires possibles), - Pérenniser la dynamique énergie climat à l'aide d'ateliers d'animation et de mobilisation de nouveaux acteurs. <u>A noter</u> : le/la chargé(e) de mission PCAET bénéficiera d'une position transversale au sein de la CCBA, compte tenu de la diversité des sujets abordés, afin d'avoir une identification claire au niveau des différents pôles de la communauté de communes.
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l'action	Prendre en compte l'évolution démographique du territoire dans le suivi et l'évaluation du PCAET
Hypothèses prises	Atteindre les objectifs affichés lors du dépôt du PCAET
Lien entre fiches actions	Lien avec toutes les fiches
Indicateurs de suivi et évaluation	- Nombre d'acteurs accompagnés dans la réalisation des actions - Nombre d'actions réalisées - Structuration de la politique climat du territoire dans le temps - Transversalité des politiques du territoire - Bilan de tous les indicateurs cumulés sur les fiches actions - Taux de présence aux réunions de suivi
Moyens financiers nécessaires (€)	0€

Moyens humains nécessaires (ETP)	0.2 ETP (suivi semestriel, relances, récupération de données auprès des pilotes des actions et réalisation de bilans annuels et de COPIL et COTEC par thématique ou génériques)
Planning détaillé (calendrier)	Année 1 : constitution de la gouvernance Années suivantes : suivi, évaluation, ajustements et pilotage du PCAET

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	0,2 ETP	0 €	0 teqCO2	0 GWh	0 GWh

Fiche Action n° 0.2	
Nom de l’Atelier : COTEC de consolidation	
Date de l'atelier	26/11/2019
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	Hélène NOHARET - CCBA
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	

INTITULE	DETAILS
Nom de l'action	Sensibiliser et mobiliser autour de l’engagement de la CCBA pour le climat, l’air et la qualité de vie locale
Type d'action	Nouvelle
Thématiques de l'action	Transversale. La communication se fera sur l'ensemble des thématiques environnementales liées au PCAET afin de sensibiliser les habitants (ressource en eau, déchets et économie circulaire, biodiversité, adaptation et atténuation des changements climatiques, mobilité, agriculture, alimentation, aménagement, urbanisme etc.)
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	• Communiquer et informer le grand public sur la démarche du PCAET • Assurer la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire • Sensibiliser et accompagner aux changements de pratiques • Valoriser les retours d'expériences, inciter les acteurs à la reproduction de réussites
Articulation avec les politiques publiques	• Ensemble des politiques portées par la CCBA
Acteur pilote de l'action	CCBA
Partenaires envisagés	Les partenaires et pilotes de toutes les fiches
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	- Elaboration d'outils de communication et de supports pédagogiques destinés à informer et sensibiliser les habitants. - Communiquer via le bulletin d'information de la CCBA - Actualiser la page web sur le site de la CCBA - S'appuyer sur les MSAP itinérantes circulants dans les territoires pour sensibiliser le grand public (dans la mesure du possible, privilégier les modes de déplacements actifs alternatifs (triporteur électrique, ...) permettant de montrer l'exemplarité de la collectivité et de servir de « vitrine/démonstrateur » de ce que peut être la mobilité douce de demain. Opter sinon pour des véhicules moins polluants (électrique, GNV...) permettant de réduire les émissions de GES et polluants atmosphériques (NOx, particules...) - Mise en place d'un réseau de correspondants chez les partenaires et dans les services afin de faciliter la transmission d'information - Organisation et animation d'évènements locaux ponctuels, en coordination avec les communes : forums, conférences, débats, travailler avec les partenaires sur la création de la semaine ou journée du Climat sur la CCBA. - Organisation d'animation et d'évènements à destination des publics scolaires (écoles, collèges, lycées etc.) - Accompagner avec les associations EEDD (pétale 07) et animateurs pour concevoir une journée annuelle pédagogique avec des animations réparties sur les communes La Communauté de communes, utilisera autant que possible, les moyens de communication les plus propres (papiers recyclés, encres végétales etc.) et optimisera les quantités imprimées.
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l'action	- Utiliser les moyens de communication les plus propres. Opter dans le choix des supports de communication pour les matériaux les moins impactants (papiers recyclés et recyclables, encres végétales, ...) et optimiser les quantités imprimées (utilisation de poster ou kakemono plutôt que de nombreux flyers...). - Inclure dans la communication l'ensemble des thématiques environnementales : ressource en eau, biodiversité, déchets & économie circulaire, adaptation et atténuation des changements climatiques, alimentation & agriculture, transports & mobilité, aménagement & urbanisme...
Hypothèses prises	Au moins 30% de la population adulte du territoire a été touchée par les campagnes d'information et de sensibilisation Au moins 1 action de sensibilisation réalisée dans les écoles, collèges ou lycées de la CCBA, tous les deux ans.
Lien entre fiches actions	Lien avec toutes les fiches
Indicateurs de suivi et évaluation	• Nombre d'actions et évènements réalisés • Nombre de personnes touchées • Nombre d'article de communication parus
Moyens financiers nécessaires (€)	Support de communication et organisation d'évènements : 5 000€

Moyens humains nécessaires (ETP)	0,1 ETP / an (organisation et animation des évènements) + possibilité d'employer des services civiques (à encadrer)
Planning détaillé (calendrier)	Année 1-2 : mobilisation des acteurs intéressés, définition des événements (journée mondiale du climat le 8/12), Année 2-3 : test d'une semaine d'animation dans le cadre de la journée mondiale du Climat Année 3-6 : rythme de croisière

Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	0,6 ETP	5 000 €	0 téqCO2	0 GWh	0 GWh

Fiche Action n°0.3	
Nom de l’Atelier : Se loger et travailler dans des bâtiments sains et économes	
Date de l'atelier	08 avril 2019
Nom, Structure et Fonction du rédacteur	Camille Moreau, chargée de mission habitat CCBA / Alexandre Livrieri, chargé de mission PLUi CCBA
Coordonnées de la personne à contacter pour compléments	a.livrieri@cdcba.fr 04.75.35.78.80/06.08.85.24.08

INTITULE	DETAILS DE L’ACTION
Donnez un nom à votre action	Traduire les enjeux du PCAET dans le PLUi
Est-ce une action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	PLUi prescrit en 2019 – Approbation du PLUi prévue en 2023.
Le ou les thématiques de cette action	- A travers son PADD, le PLUi doit notamment traiter des thématiques suivantes : la protection des espaces naturels, agricoles forestiers / l'habitat / les transports et les déplacements / les réseaux d'énergie / le développement des communications numériques / le développement économique et les loisirs / la modération de la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain. - Chacune de ces thématiques peut permettre de traduire des enjeux du PCAET. - Le PLUi permettra une traduction règlementaire des orientations du PCAET
Pourquoi cette action ? Quel intérêt pour le territoire ?	- Etre vertueux et exemplaire sur la construction neuve - Artificialiser de manière raisonnée et raisonnable (limiter l'étalement urbain et les aménagements consommateurs de foncie dans le but de conserver les surfaces agricoles et naturelles), - Garder un patrimoine bâti qualitatif - Promouvoir les EnR - Redynamiser les centres-bourgs - Permettre le développement des déplacements alternatifs - Améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie
Une articulation avec les politiques publiques en cours ?	SCOT, SIAGE, PLH, SRADDET,SAGE, Charte du PNR des Monts d'Ardèche,
Quel acteur pour piloter l’action	CCBA, service urbanisme
Quels partenaires en soutien ?	Communes, Etat, SCOT, Conseil Régional (SRADDET), ALEC07, CAUE, PNR, écoles d'urbanisme, habitants, ...
Traduisez opérationnellement votre action (dites toutes les étapes de sa mise en œuvre)	- Traduire les enjeux climat air énergie dans les documents composant le PLUi : - Inscrire dans le diagnostic les thématiques du climat, de l'air et de l'énergie pour en faire ressortir les enjeux - Inscrire les orientations du PCAET dans le PADD afin de pouvoir les traduire règlementairement - Traduire de manière concrète les orientations dans le règlement écrit et graphique (ex : Favoriser les énergies renouvelables et les constructions/rénovations performantes, préserver les espaces agricoles et naturels avec un zonage adapté, interdire toute construction y compris agricole sur les terres agricoles à enjeux forts, définir des emplacements réservés pour la création de voies douces, d'aires de covoiturage, de zones multimodales...), - Traduire de manière concrète les orientations dans des OAP (prescription de voies douces, de performances énergétiques des bâtiments, de densité, ...) - Impulser une dynamique de travail transversale entre le service urbanisme et le service transition écologique (faire participer le/la chargé(e) de mission PCAET à l'élaboration du PLUi et aux ateliers) - Faire participer le Vice-Président à l'Urbanisme au suivi du PCAET et le Vice-Président à l'énergie à l'élaboration du PLUi - Recenser les retours d'expériences et s'appuyer sur les travaux existants (PNR des Monts d'Ardèche, vademecum de Valenc Roman Agglo) pour identifier les leviers d'actions possibles à travers un PLUi
Eléments conditionnant la mise en œuvre de l’action	- Cadrer les zones d'implantation de projets ENR dans les PLUi/PLU en intégrant les enjeux patrimoniaux, paysagers et environnementaux (continuités écologiques, Trame Verte et Bleue, zones protégées) afin de s'assurer de l'absence d'impact résiduels négatifs sur ces derniers et d'éviter d'éventuels blocages - Proscrire l'arrosage des espaces verts et les paillages plastiques dans les nouveaux projets et les renouvellements/modifications d'espaces verts. - Intégrer et protéger les espaces verts et milieux humides dans le zonage naturel N (ou N indicé) au sein de PLU/PLUi. Intégrer également la trame verte et bleue. - Favoriser les sols perméables dans les aménagements en intégrant un coefficient de biotope par surface et une obligation de gérer les eaux pluviales à la parcelle dans les documents d'urbanisme. - De manière générale faire apparaître, les enjeux de l'urbanisme: * Lutte contre les îlots de chaleur urbain, les espèces invasives, les pollens * Revitalisation des centres-bourgs et mobilité douces dans les centres * Pollution lumineuse * Limitation de l'étalement urbain * Limitation des nuisances en phase de chantier (bruit, lumière, défrichage,...) * Développer la végétalisation des villes et centre-bourgs pour restaurer les continuités écologiques (co-bénéfices sur la qualité de l'air (écran vis-à-vis des polluants), sur l'adaptation au changement climatique (confort thermique) et sur la qualité de vie)
Comment savoir que l’action a réussi ? Donnez les indicateurs de suivi et évaluation	- Suivi du nombre d'autorisation d'urbanisme présentant des caractéristiques relatives aux prescriptions sur les ENR - Suivi du nombre d'OAP avec prescriptions en faveur du PCAET - Suivi de l'évolution de la surface agricole utile (SAU) et des espaces naturels du territoire, - Suivi du linéaire du réseau de voies douces - Suivi de l'évolution de la densité moyenne de logements/hectare

Quels objectifs <u>en chiffres</u> ?	A minima 1 OAP présentant des prescriptions en matière d'ENR/de performances énergétiques par commune urbaine et péri-urbaine Permettre une réduction de 2% des conso d'énergie du résidentiel – tertiaire sur les 6 ans du PCAET				
Quels moyens financiers nécessaires (€) ?	10 000 EUR (prorata PLUI + PLH pour travail sur OAP + modélisation 3D)				
Quels moyens humains nécessaires (ETP) ?	0,1 ETP/an				
Selon quel calendrier pour les différentes étapes ?	2019-2023 : élaboration du PLUi 2023-2033 : suivi des actions et évaluation				
Résumé des estimations	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers à mobiliser	Réduction des GES	Production d'EnR	Economie d'énergie
Total sur 6 ans	0,6 ETP	10 000 €	0 téqCO2	0 GWh	0 GWh



Décembre 2020

PCAET de la Communauté de
communes du Bassin d'Aubenas

Ce plan d'actions a été réalisé grâce à l'accompagnement du groupement mandaté par la Communauté de communes sur l'élaboration du PCAET du Bassin d'Aubenas. Il s'agit des 3 bureaux d'études suivants:

